

LA CONFÉRENCE

N°3 • ANNÉE JUDICIAIRE 2007-2008 • JANVIER-FÉVRIER 2008

Bonne année 2008

- DOSSIER : PARCOURS D'ANCIENS
- COLLOQUE : LES 30 ANS DE LA LOI DU 3 JUILLET 1978
- LE RETOUR DU CERCLE MARIN : "SECRET STORY"

AGENDA

DES FOURNISSEURS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

PENSION COMPLÉMENTAIRE



Caisse de prévoyance
des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants OFP

Voir annonce page 4

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

TRADUCTEURS JURÉS



Toutes langues – délais rapides

Chaussée de Wavre 2041 • 1160 Bruxelles
Tél. : 02 735 55 95 • Fax : 02 733 67 28
E-mail : info@aliaslanguages.be

FINANCIAL SERVICES

PRIVALIS
Lawyers' Financial Services
ING

Tél. : 02 464 630 2
Fax : 02 464 630 9
Mail : desk@privalis.be
www.privalis.be

TRAITEUR

**LES FRERES
DEBEKKER**

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02 736 00 40 • Fax : 02 736 67 00



Chantal Vankeijenbergh & Serge Lanciers
Traductions jurées ou non
tous domaines – toutes langues

848 Chée d'Alsemberg (Bureau C-5) 1180 Bxl (Globe) :
8h30/18h du lundi au vendredi
Tél. : 02 376 10 98 / 0495 221 229 • Fax : 02 376 94 30
Courriel : chantal.v@chavanal.com – chantal.vkb@skynet.be

DÉTECTIVE

GOFFIN & ASSOCIÉS
Groupeement de Détectives Privés

Détectives privés agréés par
le ministère de l'intérieur

85 avenue Pierre Curie • 1050 Bruxelles
Tél. : 02 346 61 05 • Fax : 02 345 47 11
E-mail : goffin.associes@skynet.be

LOGICIELS JURISTES



La qualité à la portée de tous

sa TOP SYSTEM
112 Bd Lambertmont • 1030 Bruxelles
Tél. : 02 247 78 10 • Fax : 02 247 78 25
http://www.avonca.be
E-mail : avonca@topsystem.be



Logiciels pour avocats

Email : informa@cicero.be
www.cicero.be

Tél. : 0800/91080



ACTORI INCUMBIT PROBATIO !
(il faut pouvoir démontrer ce que l'on affirme)

La maison LINDERS
fabrique depuis plus de 40 ans
des toges de qualité
pour la magistrature et le barreau

84 Rue Antoine Dansaert • 1000 Bruxelles
Tél. : 02 511 08 04 • Fax : 02 512 22 84
web-site: www.lindersbrussels.be

TOGES CONFECTION



Le logiciel pour avocats
qui a le vent en poupe !

www.jurixpress.be • info@jurixpress.be
Tél. : 086 21 43 88 • Fax : 086 36 77 34



S.A. ODENDHAL

Tout pour le bureau

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02 512 13 83 • Fax : 02 511 42 93
E-mail : odendhal@skynet.be

FOURNITURES DE BUREAU

EDITEUR JURIDIQUE



Voir annonce page 17

Éditeur juridique

Parc scientifique Einstein
Chemin du Cyclotron 6 • 1348 Louvain-la-Neuve
T 010 39 00 70 • F 010 39 00 01
www.anthemis.be • info@anthemis.be

DESTRUCTION D'ARCHIVES



Destruction and Recycling in Total Security

Destruction d'archives aux normes Din 32757-1
Remise de certificat

Tél. : 02 346 44 22
www.mca-recycling.com

SERVICE SOCIAL



Fonds de solidarité
des avocats
et des huissiers de justice ASBL

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be



Au nom de la commission administrative de la Conférence, je vous souhaite une très belle année 2008 ! Je vous souhaite excès, risque et passion.

A l'heure où j'écris ces lignes, nous sommes dans la dernière ligne droite de l'année 2007 et deux événements majeurs se profilent à l'horizon : la Conférence Berryer dont José Garcia est l'invité et, bien sûr, la rentrée solennelle du 11 janvier 2008. Dans l'un et l'autre cas, la commission administrative aura travaillé d'arrache-pied afin de transformer l'essai. Avec passion.

A l'heure où vous, et moi, lirons ces lignes – et plus loin dans ce numéro le compte-rendu de la Berryer – la messe aura sans doute été dite en ce qui concerne l'une et l'autre de ces activités. Cela aura été un succès ou un échec. La différence n'est pas mince mais n'est pas pour autant essentielle. L'important est ailleurs : ce qui aura compté, une fois de plus, c'est l'énergie, la passion,

la confiance, les nuits blanches, les angoisses et les instants de complicité partagés entre tous ceux, commissaires ou non, qui auront œuvré à leur réalisation. Et in fine, les amitiés qui naissent de ces instants partagés et qui transcendent les souvenirs.

Le métier d'avocat est exigeant. Sans doute un des plus exigeants qui soit car les clients des avocats viennent rarement les voir pour concrétiser un rêve mais parce qu'ils sont confrontés à un problème ou, ce qui n'est pas toujours plus confortable intellectuellement, craignent de l'être. L'avocat, en outre, n'est, sauf exception, pas au cœur de l'action : il conseille, il ne décide pas.

La tentation peut alors parfois surgir de ne plus se satisfaire de « simplement » prodiguer conseil et assistance, fût-ce avec talent et passion, et d'avoir envie de « (re)monter sur le terrain », que ce soit à titre temporaire ou définitif en quittant avec armes et bagages la

grande communauté judiciaire pour vivre une autre vie fort des compétences acquises au barreau.

Dans notre dossier « Parcours d'anciens » nous vous invitons à découvrir quelques anciens confrères ayant succombé, avec succès, à cette tentation. Vous y lirez les raisons de leur choix de quitter le barreau, les qualités acquises au barreau qui les ont (des)servis ultérieurement et leur parcours depuis hors du barreau. Un regard à la fois différent, lucide, reconnaissant, critique et instructif sur le barreau. Et toujours la passion.

Pour le surplus, vous retrouverez dans ce numéro vos rubriques habituelles – en espérant que vous aurez appris à les apprécier au fil des numéros – et l'annonce de la suite du programme de la Conférence pour cette année judiciaire. Il me reste à nous souhaiter que vous prendrez autant de plaisir à continuer à venir à nos activités que nous à les imaginer et les réaliser à votre attention. Avec passion.

Très belle année 2008 !

Emmanuel Plasschaert

RUBRIQUES

- 5 Dossier : parcours d'anciens
- 14 Les Echos de la Conférence

- 24 Dans le signataire
- 26 Culture et loisirs

- 30 Vu d'ailleurs
par Lionel Halpérin

ANNONCES

- 32 Visite guidée : Europalia « Le grand atelier »
- 32 Palais littéraire et artistique : « les avocats au cinéma » par Me Bruno Dayez
- 33 Cercle marin : « Secret story » par Me Yurt Cavit

- 33 Mini-recyclage : « le rôle de l'avocat dans le cadre du code bruxellois du logement »
- 34 Tournoi de tennis avocats-magistrats
- 34 Conférence : M. Philippe Bilger, « Un avocat général en liberté »
- 35 Mini-recyclage : « le tribunal d'appli-

cation des peines : évaluation de la loi du 17 mai 2006, un an après son entrée en vigueur »

- 36 Colloque : les 30 ans de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail

- 37 " A vos karts "

La pension complémentaire
avec le meilleur rendement
spécialement pour VOUS



Caisse de prévoyance

des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

Ils étaient avocats.

Ils étaient heureux dans leur métier et menaient une belle carrière lorsqu'ils ont décidé de changer de vie professionnelle.

Ils ne se sont pas contentés de quitter le barreau pour poursuivre leur voie dans la sphère juridique mais ont définitivement quitté celle-ci pour relever un tout autre défi.

Ils ont tous en commun d'avoir réussi avec éclat cette reconversion.

Nous sommes partis à leur recherche et le dossier de ce troisième numéro de La Conférence leur est consacré.

Ils retracent leur parcours d'avocat, expliquent les raisons qui les ont incités à réorienter leur carrière, s'expliquent sur leur nouvelle vie.

C'est passionnant et La Conférence vous invite à découvrir ces destins d'exception.

PS : Ce dossier ne peut bien entendu en aucun cas être considéré comme une tentative de la Conférence d'inciter les membres du barreau à se reconvertir et la Conférence décline toute responsabilité quant aux éventuelles vocations qui pourraient naître suite à la lecture de ce dossier.

INTERVIEW DE M. AXEL MILLER PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION DE DEXIA



1. Pourquoi avoir choisi la profession d'avocat ?

Je vais peut-être vous surprendre mais je ne savais pas, jusque très tard, ce que je voulais faire dans l'existence. J'ai fait mes études secondaires à Mons. Jusqu'au jour où j'ai quitté la rhéto, je n'avais pas d'idée très arrêtée de ce que j'avais envie de faire. J'ai plutôt procédé par exclusion. Je ne voulais pas faire les sciences exactes parce que mes parents étaient déjà impliqués dans cette branche-là et que cela me semblait relativement peu passionnant.

J'ai opté pour le droit, une formation plus générale, qui me paraissait plus ouverte. Pour le surplus, j'avais dans ma famille quelques personnes qui avaient exercé la profession d'avocat et qui avaient une vie professionnelle et personnelle que je trouvais intéressante. Mon grand-père était avocat à la Cour de cassation et mon oncle était avocat d'affaires spécialisé dans l'arbitrage international au sein de l'association Van Ryn et Van Ommeslaghe. Chaque nouvelle année à l'université m'a permis de clarifier mes attentes et de préciser ce que j'avais envie de faire.

2. Quel est le type de dossiers que vous pratiquiez au barreau ?

On a du mal au début à savoir ce que l'on va faire par la suite. Cela dépend très fort des rencontres que l'on fait et des dossiers qu'on est amené à traiter. Dès la deuxième licence, j'avais été approché par deux associés du cabinet Simont & Simont, Anne-Marie Stranart en droit des sûretés et André Bruyneel en droit financier pour pouvoir venir travailler dans cette association. C'est donc là que j'ai débuté au sortir de mes études de droit. J'ai commencé à faire du droit commercial général, du droit des contrats, du droit des sûretés, quelques dossiers de droit bancaire et de

droit financier, mais aussi du droit immobilier. J'ai fait, comme tout le monde, mon contingent de pro deo. J'ai donc également été confronté au droit de la famille et au droit patrimonial. C'est un dossier en particulier qui a imprimé le cours suivant de ma carrière. J'ai été pressenti, comme jeune avocat stagiaire, pour travailler sur un dossier qui allait se révéler être l'OPA De Benedetti sur la Générale de Belgique. Cela a occupé le plus clair de mon temps durant toute l'année 1988 alors que j'étais arrivé au barreau en octobre 1987. Cela m'a directement plongé dans le milieu des fusions et acquisitions et du droit financier. Cela a été véritablement ma première empreinte rétinienne quand je suis arrivé au barreau. Après cela, j'ai dû m'interrompre quatorze mois pour effectuer mon service militaire. Je suis ensuite parti aux Etats-Unis travailler pour le cabinet d'avocats avec lequel nous collaborions sur le dossier Générale de Belgique. Lorsque je suis rentré, j'étais plutôt axé sur tout ce qui était fusions et acquisitions, droit commercial et droit financier. Ce sont ces matières-là que j'ai pratiquées le plus clair du temps entre 1991 et ma sortie du barreau en 2001. C'est donc un peu le fruit du hasard si j'ai été amené à me spécialiser dans ces matières. Comme

PARCOURS D'ANCIENS

toujours, le type de dossiers que vous pratiquez dépend de vos clients. Je collaborais à l'époque avec Christian Van Buggenhout, en droit des faillites, Etienne Heilporn, en droit immobilier, Anne-Marie Stranart, en droit des sûretés, André Bruyneel, en droit bancaire, Lucient Simont et Paul-Alain Foriers, en droit des O.P.A.. Il y avait une très grande diversité dans mon activité. Je suis devenu associé chez Simont & Simont en 1996. Durant trois ans, j'ai encore développé ce type d'activités-là. Chez Clifford Chance, j'ai pratiqué essentiellement le droit commercial général en ce compris le contentieux et le droit financier, les fusions et acquisitions, les opérations de capital markets.

3. Qu'est ce qui vous a amené à quitter le barreau ?

Deux choses. De nouveau, c'est une opportunité qui m'a été offerte par Dexia, l'un de mes bons clients de l'époque. J'en avais suivi le parcours puisque j'avais aidé la partie belge à construire le groupe en 1995-1996. Je suis resté très impliqué dans l'ensemble de leur développement ultérieur à partir de 1996. C'est Pierre Richard, mon prédécesseur à la tête du groupe, qui m'a proposé de rejoindre le groupe. Cela a évidemment déclenché chez moi une réflexion basée sur deux idées maîtresses. D'une part, lorsqu'on est conseil juridique et qu'on travaille sur des opérations complexes, on a un gros avantage qui est d'être neutre, objectif et indépendant par rapport aux questions soumises de manière à pouvoir donner le meilleur avis possible. Une certaine frustration provient néanmoins du fait que la décision n'appartient évidemment pas au conseil juridique. La véritable décision appartient à d'autres et c'est surtout la bonne ou mauvaise exécution de celle-ci qui fait la différence entre une opération réussie et une opération ratée. On a toujours, je pense, lorsqu'on n'est que conseiller, l'envie de prendre la responsabilité d'une décision, de l'assumer et de la porter à

maturité. Lorsque l'on vous propose de sortir de ce que j'appelle l'ordre «contemplatif» pour entrer dans l'ordre «actif», il est difficile de résister... D'autre part, le rythme au barreau est extrêmement intensif. Ce n'est pas pour dire que celui que j'ai aujourd'hui l'est vraiment moins. Mais il faut toujours parvenir à générer un nombre suffisant de nouveaux dossiers de manière à faire face à la structure de coût et de rémunération d'une association. Cela fait du métier d'avocat d'affaires un milieu extrêmement exigeant. Il faut organiser son travail et sa vie de manière à pouvoir continuer à produire et à générer des dossiers qui, quelque part, prennent un peu une nature répétitive. On se demande parfois si on pourra toujours rassembler le même niveau de passion, d'énergie et d'enthousiasme pour pouvoir continuer à faire cela ou si, à un moment donné, on ne risque pas de se trouver un peu coincé dans cette course constante de devoir trouver le prochain dossier. Je craignais de perdre à terme ma motivation. C'est la conjonction de ces deux éléments qui m'a poussé à franchir le pas et à prendre ce risque de quitter le barreau.

4. Comment s'est opéré la transition ?

Il y a quelques recettes dans la vie. Avoir un peu de sens commun. Avoir un bon esprit analytique. Avoir une certaine force de travail. Savoir écouter ceux qui connaissent la matière mieux que vous. Savoir s'entourer des personnes qui vous complètent dans les dossiers où vous êtes moins bien formés ou moins bien préparés. Cela a été l'enjeu de mes premières années lorsque je suis entré chez Dexia. J'ai eu la chance d'être plongé immédiatement dans un dossier particulier qui était l'intégration de Dexia et d'Artesia avec des négociations sociales et une réorganisation de la banque. Je ne me suis pas vraiment posé de questions. Il faut plonger dans les dossiers et travailler. Petit à petit, on acquiert les réflexes et les compétences.

5. Est-ce plus confortable d'être aux commandes ?

Ah non, ça n'est pas plus confortable. Je vous le garantis. En termes de rythme de travail, c'est autant sinon plus intensif. Il faut aussi songer au périmètre de responsabilité. Lorsqu'on est avocat, il s'agit d'un périmètre que l'on peut gérer du début à la fin en totalité. La position d'un membre de comité de direction est très différente. On doit gérer des équipes et des enjeux beaucoup plus larges et que l'on contrôle beaucoup moins. Les aspects à gérer sont beaucoup plus nombreux. Il faut aussi être apte à gérer les ressources que l'on a dans l'entreprise. En tant que patron, on ne fait rien soi-même mais on doit être en mesure de créer un cadre dans lequel les personnes parviennent à développer leur énergie. Ma responsabilité comme avocat était de faire du bon boulot. La sanction était : je garde le client ou je ne le garde pas. La responsabilité dans une entreprise est beaucoup plus pesante. Il faut pouvoir déterminer une stratégie qui fait sens, la mettre en œuvre sur le long terme, dans un environnement qui est parfois un peu chahuté. En termes de temps consacré, ce n'est donc certainement pas plus confortable. En termes d'organisation du travail, l'avocat doit répondre immédiatement aux demandes de son client alors que le dirigeant d'entreprise est sans doute un peu plus maître de son temps.

6. Quelles sont les compétences spécifiques que vous avez acquises au barreau et qui vous ont servi après et, inversement, quels sont les défauts propres aux avocats dont vous avez peut-être dû vous débarrasser ?

Ce qu'on acquiert au barreau, c'est une très forte capacité analytique. Le raisonnement juridique est par définition de partir d'une règle de droit, de voir quels sont les faits et d'appliquer la règle de droit aux faits pour arriver à une conclusion. C'est ce même esprit analy-

tique dont il faut parfois aussi se méfier dans le monde de l'entreprise. Le monde de l'entreprise n'est pas un monde cartésien. C'est un monde dans lequel il faut se garder d'avoir une frustration qui consiste à se dire : « J'ai raison mais la raison n'est pas reconnue ». Quel que soit le contexte dans lequel vous travaillez, dans des relations avec des investisseurs, dans des relations avec des décideurs politiques, des régulateurs ou même des collègues dans l'entreprise, on peut se dire qu'il y a une logique mais dans tous ces mondes, dans toutes ces relations et surtout lorsqu'elles sont mêlées il peut y avoir des événements ou des relations qui sortent de ce cadre logique et rationnel. Il y a une dimension de conviction qui est particulièrement importante. Au-delà du rationnel, il faut convaincre les autres et parvenir à les entraîner dans la direction qu'on estime la bonne pour l'entreprise. Cette dimension, j'ai dû l'apprendre au fil des ans et j'ai encore beaucoup à apprendre de ce point de vue-là. L'aspect d'entraînement, de conviction, de motivation, de communication qui n'est pas du tout rationnel ou cartésien est essentiel pour être un bon dirigeant d'entreprise.

7. Quelles sont les qualités d'un bon dirigeant d'entreprise ?

Savoir prendre du champ. Avoir pour soi-même une vision claire de l'endroit où vous voulez mener l'entreprise et ne pas en bouger d'un iota. Une claire conviction que l'entreprise est formée par les hommes et les femmes qui la composent, qui en sont l'élément essentiel. Il ne suffit pas d'être un bon technicien ou d'avoir les bonnes idées, il faut encore comprendre comment aligner les ressources de l'entreprise pour mener un projet. L'éthique et l'intégrité sont également fondamentales.

8. Gardez-vous un peu de temps pour votre famille, vos passions, vos hobbies ?

Pour la famille, oui. C'est vraiment un combat de tous les instants et cela

demande un minimum d'organisation et de discipline. J'ai quatre enfants et une épouse qui m'accompagne depuis vingt-cinq ans. Cela signifie s'organiser pour pouvoir s'arrêter vraiment et ne pas retourner voir le Blackberry qui vibre dans un coin de la pièce, ne pas vouloir nécessairement avancer pendant le week-end sur tous les dossiers ou bien le faire à des moments où tout le monde est au lit. Garder un espace familial est absolument indispensable. Entre cela et le reste, il ne reste plus grand-chose voire rien du tout.

9. Le métier de dirigeant d'entreprise est-il votre dernier défi ou vous sentez-vous prêt pour une troisième vie après ?

Non, je me concentre sur ce défi pour une raison bien simple qu'il s'agit d'une responsabilité avant d'être un privilège. J'ai une responsabilité par rapport à l'entreprise et aux gens qui y travaillent. C'est pour cela que je suis payé. Cela me semble donc le minimum absolu que d'y consacrer tout mon temps et toute mon énergie. Ce qui me passionne c'est l'interaction qui peut exister entre l'entreprise et la société. Aujourd'hui, il y a de plus en plus d'attentes qui portent sur elle. Il y a des mutations importantes qui se passent dans la relation entre l'entreprise et le monde et cette dimension doit être incorporée dans la réflexion de tout chef d'entreprise. Aujourd'hui toute entreprise doit assumer ses responsabilités en matière environnementale, de choix de société, de vieillissement de la population, d'impact dans la lutte contre le chômage, d'économie sociale dans un monde où les frontières nationales se sont totalement dissipées. Aujourd'hui, positionner l'entreprise dans ce débat-là nécessite d'interagir beaucoup plus qu'il y a vingt ou trente ans dans des dimensions qu'on commence seulement à explorer aujourd'hui.

10. La façon dont vous appréhendez les choses a-t-elle changé aujourd'hui par rapport à ce qu'elle était lorsque vous étiez avocat ?

Clairement. Je me suis rendu compte que le monde est beaucoup plus complexe que je ne l'imaginai. Je me suis rendu compte également de l'écart important qui existe entre ce qu'on lit dans les journaux et la réalité. Au barreau, j'avais une vision plus tranchée sur les choses. Je me permettais de porter plus facilement des jugements sur un certain nombre de choses. Il y a un écart très important entre la réalité du terrain et la façon dont les débats sont perçus dans l'opinion publique.

11. Quelle est la question que nous ne vous avons pas posée et que vous auriez aimé que nous vous posions ?

Est-ce que je m'amuse ? Et la réponse est : oui, absolument ! Je pense d'ailleurs qu'on ne ferait pas ce genre de métier si l'on n'avait pas deux choses : d'abord de la passion pour ce que l'on fait et ensuite des convictions très affirmées. Je suis un optimiste convaincu. Cela a toujours été mon moteur et je pense que c'est le plus puissant de tous.

Monsieur Axel Miller en bref

1965 : naissance à Bruxelles

1987 : licence en droit à l'ULB et début comme collaborateur au cabinet Simont & Simont

1996 : associé Stibbe, Simont, Monahan, Duhot

2001 : membre du comité exécutif et General Counsel Dexia

2006 : Administrateur-délégué et président du comité de direction de Dexia. Il est également membre du comité de direction de la Fédération des entreprises belges et des conseils d'administration de Crédit du Nord et LVI Holding (groupe Carmeuse)

PARCOURS D'ANCIENS

INTERVIEW DE M. ERIC DOMB

PRÉSIDENT DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES, PRÉSIDENT ET FONDATEUR DU PARC PARADISIO



Photo : Tilt Photo

1. Pourquoi avoir choisi la profession d'avocat ?

Pour être franc, j'ai fait mes études parce que je n'avais pas beaucoup de caractère et parce qu'il n'était pas question que je ne fasse pas d'études universitaires. J'étais ce qu'on appelle un « coupeur de cheveu en quatre » et mon père, qui était médecin (et on sait le peu d'estime que certains médecins accordent parfois aux juristes) m'a dit : « Fais le droit ». Il ne voyait pas du tout en moi les qualités nécessaires pour être médecin alors que je pensais avoir la vocation pour exercer ce métier. Je m'inclinai sans résister.

2. Quel était le type de dossiers que vous pratiquiez ?

J'ai quitté le barreau le jour de mon inscription au tableau. Je n'y ai donc

effectué que mon stage. Je suivais beaucoup de dossiers pro deo. Le cabinet pour lequel je travaillais était généraliste mais les dossiers que je préférais étaient ceux qui avaient une nature plus commerciale. J'ai aussi été amené à faire de la médiation avant la lettre. Comme je n'avais pas beaucoup de clients personnels durant cette période, j'en ai profité pour suivre une licence en sciences commerciales et financières à l'EHSAL. L'économie m'intéressait. Ce sont ces études qui m'ont amené, à la fin de mon stage, dans le département fiscal du cabinet d'audit Coopers & Lybrand.

3. Qu'est ce qui vous a amené à quitter le barreau ?

J'adore l'écriture. J'ai toujours mis un point d'honneur à écrire des conclusions impeccables. Je ciselais véritable-

ment mes phrases quel que soit l'enjeu. Cela prenait toujours un temps considérable... et n'était donc pas très rentable.

4. Quelles sont les compétences acquises durant votre carrière au barreau qui vous ont encore servi après ?

J'ai appris les bienfaits du règlement transactionnel des conflits. Pour être sincère, j'ai surtout fait le constat d'une effroyable inefficacité et de nombreux dysfonctionnements dans l'organisation judiciaire. Je garde un souvenir agréable de mon stage mais aussi malheureusement celui d'un énorme gaspillage de temps dans la gestion des dossiers.

5. Quel a été votre parcours après le barreau ?

Je ne suis resté qu'un an chez Coopers & Lybrand parce que j'avais goûté l'indépendance au barreau et que j'ai assez vite compris que je n'étais pas fait pour ce mode de structure qui m'a toujours apporté beaucoup de rigueur. J'ai fait ensuite un passage assez court dans une société financière spécialisée dans le leasing financier qui faisait partie du groupe Econocom. J'ai commencé véritablement à m'amuser professionnellement lorsque j'ai créé une fiduciaire qui s'appelle Stratéfi avec Etienne Van de Kerckhove avec qui j'avais travaillé chez Econocom et qui est aujourd'hui l'un des deux CEO d'Iris, la société spécialisée dans les logiciels de reconnaissance optique de caractères. Ce fut notamment pour aider une connaissance que j'ai songé à commencer cette activité de fiduciaire. Nous apportons un véritable service intégré, un travail de facilitateurs qui combinait conseil juridique, fiscal et comptable. Cette fiduciaire s'est bien développée. Je m'y plaisais mais restais convaincu de ne

pas avoir encore trouvé ma voie. C'est à nouveau le hasard qui a décidé de la suite de mes activités. Un jour, le beau-père de ma secrétaire, un ancien forain, veut me voir car il a appris que le site d'une ancienne abbaye cistercienne entre Mons et Ath est à vendre. Il me demande de visiter ce site en novembre 1992. Le rendement des placements sans risques était à l'époque colossal... Rétrospectivement, il fallait franchement être givré pour mettre sur pied un projet de parc de loisirs à l'époque où Walibi commençait déjà à avoir des soucis... Mais j'ai eu le coup de foudre. Il est vrai que j'ai toujours adoré la nature. Au fur et à mesure que je m'emballais pour le projet, celui qui me l'avait proposé se décourageait. C'était un peu ma chance car nous divergions un peu sur l'idée du projet. Je me suis donc retrouvé seul. J'ai réuni de l'argent auprès de clients, d'amis et de membres de ma famille et j'ai lancé Paradisio. Les débuts furent catastrophiques car je manquais totalement de l'expérience nécessaire pour piloter ce projet. Le parc était presque en faillite et là, c'est mon expérience d'avocat qui m'a aidé. On a ramé pendant quatre ans. Après cela, on a commencé à avoir un cash-flow positif... et l'année dernière, l'entreprise a réalisé un bénéfice net de l'ordre de 1.700.000 euros, résultat qui devrait encore augmenter cette année. Je peux vous dire qu'après avoir dû tirer le diable par la queue pendant autant d'années, on ne se lasse pas du plaisir de voir un projet qui fonctionne. La jubilation est quasi-quotidienne. Les projets ne manquent pas. On vient ainsi d'achever l'aménagement du plus grand jardin chinois classique jamais construit hors de Chine avec des artisans chinois et des matériaux venus uniquement de Chine. Ce fut une véritable gageure ! Nous sommes à présent en train de réaliser un jardin indonésien sur à peu près cinq hectares. On a fait construire un temple balinaï par une centaine de sculpteurs sur l'île de Bali. Nous avons actuellement mille tailleurs de pierre qui travaillent pour nous à Java. Cela représente

deux cents villages. Ils touchent entre trois et cinq fois plus que ce qu'ils gagnent d'habitude lorsqu'ils vendent leur production à Bali. Vous pouvez imaginer le plaisir qu'on éprouve à réaliser ce genre de projets.

6. Quelle est la chose dont vous êtes le plus fier par rapport au Parc Paradisio ?

Ce dont je suis le plus fier, c'est d'avoir résisté au discours de raison d'un certain nombre d'amis et d'administrateurs de la société à l'occasion de la création du jardin chinois. C'était un investissement important car tout est authentique dans ce jardin. On m'avait dit que le choix de l'authenticité ne se justifiait pas sur le plan financier et que c'était même un peu limite sur le plan éthique, certains ayant l'impression que je me faisais plaisir sur le dos de nos actionnaires.

L'autre remarque était que le public ne ferait sans doute pas la différence entre une véritable lanterne chinoise et une copie belgo-belge. J'ai gagné mon pari. Ce jardin est devenu la principale attraction du site. Le public a véritablement ressenti quelque chose. Les jardins chinois ont l'ambition de libérer le visiteur en brisant ses automatismes par toute une série d'artifices et de le placer ainsi dans un état de sérénité et de bien-être. L'effet thérapeutique de ces jardins est le résultat de trois mille ans de sagesse et d'expérience. Et cela marche ! Personne n'est insensible à ce qui s'y passe. C'est pour cela qu'il fallait absolument conserver intégralement cette authenticité !

7. Vous êtes également président de l'Union Wallonne des Entreprises. Comment parvenez-vous à combiner cela avec votre fonction d'administrateur-délégué du Parc Paradisio ?

Je m'y donne à fond, ce qui ne veut pas dire que je consacre suffisamment de temps à l'une et à l'autre de ces missions. Heureusement, je délègue très facilement des responsabilités à qui

m'inspire confiance. Mes absences ont contraint mes proches collaborateurs à exprimer tout leur talent, de sorte que le Parc fonctionne mieux aujourd'hui.

8. Quelles sont vos autres passions ?

Je ne travaille pas. Paradisio est ma maîtresse et mon hobby. Cette entreprise plutôt atypique est structurellement créatrice d'emplois et totalement indélocalisable. Nos visiteurs habitent principalement en Wallonie. 36 % d'entre eux viennent du Hainaut et ne sont vraiment pas les plus favorisés. J'avais envie de leur offrir un espace de rêve qui les dépayse et les détourne l'espace d'une journée de leurs tracasseries quotidiennes. Je suis un passionné de nature, de cultures primitives et de jardins. Je ne peux m'empêcher d'avoir envie d'embellir le parc et d'œuvrer sans cesse à son avenir. C'est une passion qui ne laisse place à rien d'autre si ce n'est l'amour que je porte à mes proches.

9. Que diriez-vous à des jeunes qui débutent aujourd'hui ?

Vous ne serez jamais aussi bien servis que par vous-même. Il vaut mieux être son propre patron. La plupart des jeunes ont un véritable potentiel à développer. La plupart du temps, ni la famille ni l'école l'y encouragent, malheureusement. Ma vraie vie a commencé à l'âge de trente-deux ans lorsque j'ai commencé Paradisio. Je témoigne souvent de mon expérience, de mes nombreux échecs et de mes succès dans les classes de rhéto et à l'université. En relatant mon aventure, je veux encourager les étudiants à rêver leur vie professionnelle et à vivre leurs rêves éveillés.

10. Question plus impertinente ? Qui sera élu Manager de l'Année 2007 ?

Je dois d'abord vous dire que je ne me suis pas porté candidat. Je déteste me mettre en avant et suis un peu gêné de donner l'impression que j'aurais décidé de prendre part à une compétition pour

PARCOURS D'ANCIENS

ce titre. La vérité est qu'on n'a pas voix au chapitre. Je serais en tout cas assez surpris d'être ce manager de l'année. En effet, le Parc présente les mêmes forces et faiblesses qu'il avait à sa création. Ayant déjà été pressenti plusieurs fois, je ne vois pas ce qui justifierait à présent que je sois désigné cette année plutôt que les autres. Je n'ai d'ailleurs pas voté pour moi mais pour Michel Croisé qui est l'excellent patron de Sodexho pour la Belgique. J'ai également une affection et une estime toute particulière pour Katia De Paepe et Simon-Pierre Gilliot, les fondateurs et patrons d'Amtoys. Il y a un troisième candidat que je trouve assez génial, c'est Renaud Mazy, le nouvel administrateur-délégué de Baxter. Quant aux autres, on ne peut pas dire que ce soient des 'manches'...

11. Quelle est la question que je ne vous ai pas posée que vous auriez aimé que je vous pose ?

Comment en est-on arrivé, en Belgique, à une situation où le gouffre entre les uns et les autres s'est creusé à ce point ? A cette victoire du poing levé contre la main tendue ? Les pompiers qui tentent d'éteindre l'incendie avec leurs dés à coudre ont sans doute déjà perdu la partie contre les pyromanes. La caricature l'emporte chaque jour davantage sur la raison. Elle contamine à présent les plus sages d'entre nous. Par mimétisme ou par réaction, nous sommes de plus en plus nombreux à souffler sur le brasier. L'avenir nous expose au pire à la séparation, au mieux à des réformes coûteuses et inutiles. Du pain béni pour les juristes, dirait mon père...

Monsieur Eric Domb en quelques dates

1960 : naissance à Uccle

1983 : avocat au barreau de Bruxelles

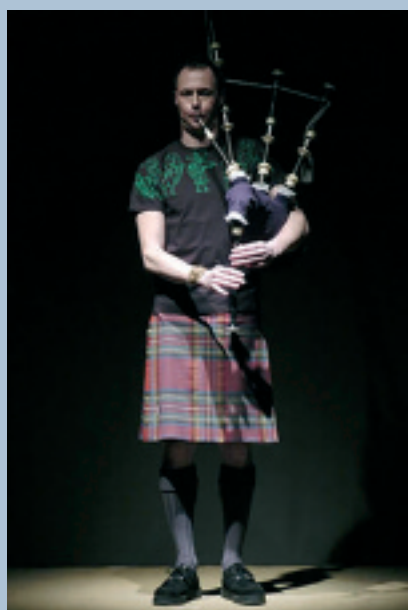
1987 : consultant fiscal chez Coopers & Lybrand

1989 : création de Stratefi, société fiduciaire développant une activité de conseil dans le domaine financier aux PME

1993 : création du Parc Paradisio

2006 : président de l'Union Wallonne des Entreprises

LORNE COUSIN



Dans la catégorie des avocats qui ont changé leur fusil d'épaule, l'exemple le plus cocasse est certainement celui de Lorne Cousin.

Jusqu'à il y a peu, ce solicitor écossais coulait des jours heureux, mais probablement dépourvus de fantaisie, entre son métier d'avocat et sa passion pour la cornemuse.

Cette passion peut certes sembler peu sexy sur papier. Pourtant, elle fut son passeport vers une vie autrement plus glamour.

La rencontre décisive eut lieu lors du mariage de Stella Mc Cartney, en 2003. La famille de Stella et celle de Lorne étant amies, ce dernier avait accepté de se produire lors de ce mariage.

Parmi le beau monde présent ce jour-là, une invitée fut particulièrement impressionnée par le talent du jeune Lorne, à tel point qu'elle décida de l'engager comme musicien pour sa tournée : c'est ainsi que Lorne parcourut le monde avec Madonna lors de la tournée mondiale qu'elle fit en 2004.

Lorne a désormais quitté le barreau, et vit de son art à Los Angeles, loin des perruques enfarinées des prétoires de son pays d'origine.

Julie-Anne Delcorde

INTERVIEW DE M. PATRICK DEROM

PATRICK DEROM GALLERY - BRUSSELS - NEW YORK



Photo : Elisabeth Broekcaert

1. Décrivez-nous brièvement votre parcours

Après avoir effectué mes études de droit à Gand, j'y suis resté deux ans pour y débiter mon stage d'avocat et exercer un rôle d'assistant à l'Université.

J'ai ensuite quitté la Belgique pour suivre un LL.M. à la Harvard Law School et ensuite travailler pour le cabinet Dewey, Ballantine à New York.

En 1975, j'ai rejoint le cabinet de Jean-Pierre de Bandt à Bruxelles comme collaborateur. Je suis devenu associé en 1980.

Bien que j'aie toujours beaucoup aimé ce métier d'avocat d'affaires, j'ai décidé à 37 ans de le quitter pour changer complètement d'horizon professionnel et devenir marchand d'œuvres d'art.

Au barreau, je travaillais essentiellement pour des investisseurs étrangers (principalement japonais ou américains) en Belgique ainsi que pour le secteur aéronautique. Je ressentais cette frustration que connaissent beaucoup

d'avocats d'affaires d'être, certes, utile à mes clients mais d'être trop éloigné du processus de décision. Et hélas, bien souvent, plus grande est la société, plus cette frustration se fait ressentir.

J'ai toujours eu une passion pour l'art. J'ai toujours été collectionneur. Alors même que ces clients ne rentraient pas tout à fait dans le cadre habituel, le cabinet De Bandt me laissait d'ailleurs volontiers effectuer des missions pour Sothebys ou les Musées Royaux par exemple.

À 37 ans donc, j'ai décidé de changer de mode de vie. La vie est trop courte pour faire toujours la même chose et je ne souhaitais pas attendre mon premier infarctus pour en profiter pleinement. J'ai donc pris une année sabbatique ce qui était autorisé et prévu par l'association au sein de laquelle je travaillais. J'étais, à l'époque, le plus jeune associé du cabinet et je redoutais quelque peu la réaction de mes pairs. Elle a été positive et je crois avoir même éveillé chez certains d'entre eux l'envie de faire de même.

Après cette année sabbatique, j'ai définitivement quitté le barreau en devenant avocat honoraire à 37 ans.

2. Pourquoi avoir choisi la profession d'avocat ?

Au départ, je me destinais plus vers les études romanes ou l'histoire de l'art. Mes parents estimant que cela ne procurait pas beaucoup de débouchés, j'ai opté pour les études de droit qui, à l'époque, durant les candidatures permettaient de partager le même cursus que les étudiants de romane. J'ai beaucoup aimé les études de droit. Particulièrement la découverte de cette rigueur juridique. Tellement d'ailleurs que, comme je l'ai déjà mentionné, je suis devenu assistant à l'Université de Gand au terme de mes études.

3. Qu'est-ce qui vous a donné envie de quitter la profession d'avocat ?

La combinaison de deux éléments. Ma passion pour l'art, d'une part, et l'envie de changer de vie d'autre part.

4. Quel message souhaiteriez-vous transmettre à ceux qui débutent leur vie professionnelle ?

Soyez passionnés par votre métier. Faites ce que vous avez envie de faire. Comme je le disais, avant de quitter le barreau, après avoir fait le tour de mes associés pour leur annoncer ma décision, je voyais poindre chez certains d'entre eux l'envie de franchir le pas également. Tout le monde, je crois, rêve de cela. Je crois néanmoins qu'il y a un monde entre ce rêve et la réalité d'un changement de vie. Pour ma part, je crois avoir été courageux mais pas téméraire. Je savais parfaitement vers quoi j'allais. Je ne partais pas vers l'inconnu. Je m'étais préparé. Je crois avoir surtout privilégié toujours la qualité de vie.

5. En quoi votre expérience au barreau vous a-t-elle aidé dans votre activité actuelle ?

Beaucoup. Le fait d'avoir été avocat avant de devenir marchand de tableaux m'a donné immédiatement du crédit et m'a permis immédiatement de traiter d'affaires importantes pour des musées ou institutions. Dans ce type d'activité, on discute finalement plus avec des avocats et des banquiers. Chassez le droit, il revient au galop. Aujourd'hui, la profession est confrontée à de nombreux litiges relatifs à la revendication de tableaux volés (pendant la guerre notamment). En tant que président de la Chambre des Antiquaires, j'ai eu à me pencher également sur la question du droit de suite qui nous est imposé aujourd'hui...et qui me semble assez catastrophique pour le métier.

PARCOURS D'ANCIENS

6. La décision de changer de vie a-t-elle été difficile à prendre ?

La décision a effectivement été difficile et a nécessité du temps... comme toutes les décisions difficiles à prendre. Mais je suis convaincu que lorsqu'on s'est laissé le temps de la réflexion, les décisions sont beaucoup plus faciles à assumer.

7. Y a-t-il des réflexes d'avocat qui vous ont desservi dans votre nouvelle activité ?

Je ne pense pas. Je suis dans doute plus prudent, moins casse-cou que certains. Un peu plus pointilleux sur les aspects juridiques aussi.

8. Parlez-nous de la Chambre des Antiquaires que vous présidez ?

La Chambre des Antiquaires est l'équivalent de ce qu'est sans doute le Conseil de l'Ordre pour des avocats. Nous imposons certaines règles déontologiques à nos membres et veillons à leur respect. A cet égard, nous prononçons d'ailleurs peu de sanction. Nous nous chargeons également de l'organisation du métier. J'ai constaté un certain manque d'information dans le chef de la plupart des membres. Souvent les marchands sont assez mal renseignés et peu au fait de leurs droits et obligations. Nous organiserons d'ailleurs au mois d'avril une journée d'études sur la problématique des droits et obligations des marchands d'œuvres d'art pour pallier ce manque.

9. D'où est née votre passion pour l'art ? Comment êtes-vous devenu collectionneur ?

Mon père était lui-même collectionneur. Il y avait des tableaux de la cave au grenier. Cela a suscité chez moi un intérêt, pour ne pas dire une passion pour l'art. Lors de mon séjour à New-York, j'occupais mes temps libres à visiter les collections privées qui avaient quitté la Belgique au moment de la guerre. Je



me suis ainsi constitué, un peu sans le savoir, un carnet d'adresses de ces collections importantes. Je m'intéresse principalement aux œuvres des 19 et 20ème siècles et aux courants symboliste, surréaliste, à l'avant-garde des années nonante et aux mouvements proches de l'abstraction. J'ai toujours, comme avocat et comme marchand d'art, cru aux vertus de la spécialisation.

10. Où achetez-vous vos tableaux ?

Principalement, disons 90 %, dans les collections privées et 10 % seulement en vente publique. Très récemment, j'ai été notamment contacté par le Musée de Gand qui, suite à d'importants travaux de rénovation, souhaitait acquérir une œuvre majeure pour sa réouverture. Je l'ai trouvée chez une des ces familles new-yorkaises qui a quitté la Belgique durant la guerre.

11. Avez-vous d'autres passions ?

Le voyage. Cuba, l'Inde, l'Amérique du Sud, la Grèce. Et les lectures qui se rapportent au voyage. J'adore aller à la découverte d'un pays.

12. Quelle est la principale différence que vous voyez entre votre parcours d'avocat et celui de marchand d'art ?

Quelle que soit sa pratique, l'avocat est toujours confronté aux problèmes des gens. Le marchand d'art est lui confronté à la passion des gens et croyez-moi, c'est beaucoup plus agréa-

ble. J'ai conservé des relations avec d'anciens clients lorsque j'ai quitté le barreau et mes rapports sont immédiatement devenus très différents. Du vouvoiement, on est passé au tutoiement. On ne peut exercer le métier d'avocat d'affaires à moitié : il nécessite un investissement permanent. Le métier de marchand d'art permet plus de liberté. On peut ne travailler qu'avec une dizaine de tableaux par an sans que cela ne mette forcément l'activité en péril. On peut, me semble-t-il, ne jamais cesser le métier de marchand d'art alors que vient toujours un moment où celui d'avocat d'affaires devient trop éprouvant.

13. Avez-vous d'autres activités au sein de votre galerie ?

Nous publions des ouvrages. Avec l'aide d'historiens de l'art qui travaillent pour la galerie. Nous avons ainsi publié deux ouvrages importants : un inventaire complet des sculptures publiques de Bruxelles et un catalogue raisonné de l'œuvre de Frits Van den Berghe.

Monsieur Patrick Derom en bref

Docteur en droit de l'Université de Gand (1971)

LL.M. – Université de Harvard – U.S.A. (1974)

Avocat à partir de 1971, à Gand, ensuite à New York et, à partir de 1975, à Bruxelles au sein du cabinet de Bandt, van Hecke.

Patrick Derom quitte le barreau en 1985 pour créer la galerie Patrick Derom à Bruxelles.

En 1998, il ouvrira la galerie Shepherd & Derom à New York.

Patrick Derom est actuellement président de la Chambre Royale des Antiquaires de Belgique.



Désormais, vous pouvez aussi fermer vos comptes rubriqués via Internet

Parce que la gestion de votre temps est précieuse, que chaque minute compte, ING Privalis met tout en œuvre pour faciliter l'exercice de votre profession. Ainsi, Home'Bank Plus, notre système d'e-banking réservé à notre clientèle professionnelle, vous permet déjà d'ouvrir et de gérer vos comptes rubriqués sans devoir vous

PRIVALIS

déplacer. Aujourd'hui, nous allons plus loin dans la recherche constante de votre satisfaction, en ajoutant deux nouveaux services: la simulation d'un décompte d'intérêts et la fermeture d'un compte rubriqué via Internet. Car depuis toujours, nous pensons que servir au mieux vos intérêts, c'est aussi notre intérêt.

Profitez de Home'Bank Plus. Renseignez-vous sur www.privalis.be ou auprès de l'ING Privalis Desk au 02 464 63 02, du lundi au vendredi, de 8h à 20h.

ECHOS

DE LA CONFÉRENCE

Nikolaus Harnoncourt aux Beaux-Arts



Le concert donné dans la salle Henri Le Boeuf par Nikolaus Harnoncourt, son Concentus Musicus Wien et le ténor Michael Schade fut un régal.

Avec son orchestre viennois jouant sur des instruments anciens l'idée d'Harnoncourt de réunir des œuvres de Mozart et de Haydn plongea les cinquante-six membres et amis de la Conférence qui assistaient au concert dans l'enchantement musical.

Haydn (1732-1809) et Mozart (1756-1791) tous deux contemporains et viennois d'adoption se connaissaient, s'appréciaient, jouèrent ensemble, le cours de leur amitié s'interrompant par le départ de Haydn à Londres et le décès trop rapide de Mozart.

« La Joie, enseignait Spinoza (L'Éthique) est le passage de l'homme d'une moindre à une plus grande perfection ». Tel fut notre état au cours de ce concert où deux symphonies : numéro 60 en do majeur Hob.I.60 et 97, également en do majeur Hob.I.10 entouraient arias et airs de concert des deux maîtres. Notre trop grande habitude de qualité des

enregistrements pris dans le cocon des studios rend souvent décevante l'écoute en «live» du répertoire symphonique. La plus petite arhythmie ou dissonance peuvent nous déranger, comme la bedaine du contrebassiste ou la mine désabusée de la première flûtiste. Rien de tout cela chez Harnoncourt, chef flamboyant entouré d'une troupe de musiciens élégants, affûtés et complices.

Que dire des symphonies, dont l'originale numéro 60 fut écrite comme musique de scène pour une comédie, sauf que leur interprétation fut parfaite de cohésion, de ton et surtout de rythme, le chroniqueur se surprenant même, chose rare lors d'un concert classique, à battre la mesure du pied.

La partie chantée du concert fut tout aussi gratifiante par la grâce des mêmes musiciens avec le concours du ténor suisse Michael Schade. Souvent le ténor déçoit lorsque sa voix manque d'ampleur ou est trop pincée. Schade nous ravit au contraire par la chaleur et la puissance de son registre. Par son sourire aussi et le bonheur qu'il éprouvait manifestement de chanter avec Harnoncourt et ses virtuoses dans notre magnifique grande salle du Palais des Beaux Arts. Cette incomparable nef où les Jeunesses Musicales nous ont permis de connaître tant de félicités et d'ennuis.

Parmi les chants on retiendra les K 490 de Mozart « non temer amato bene » scène

avec rondo créée pour l'exécution concertante d'Idoménée Roi de Crète (1786). Pièce originale qui ne se trouve pas dans le livret d'origine d'Idoménée. Elle fut écrite pour une seule représentation privée, avec des amateurs dans le palais du prince Karl Auesberg. On y remarque la partie pour violon obligé, proche par ses harmonies de celle pour piano obligé de l'air de concert KV 505. La mélodie pour violon en question fut écrite pour le comte Hatzfeld, frère de Mozart en loge maçonnique. Mozart aimait composer pour ses amis.

On se souviendra aussi du morceau de bravoure de Michael Schade dans l'aria «Di'che sei l'arbitra» extrait du Songe de Scipion. Opéra de jeunesse de Mozart écrit en 1771, alors qu'il n'avait que 15 ans ! Les musicologues considèrent qu'il n'en a probablement jamais entendu l'exécution. Choix subtils donc pour une soirée de grande qualité où les membres de la Conférence disposaient d'excellentes places. Dans l'assistance on reconnaissait Alfred Brendel qui de toute évidence savourait.

« Il n'est point d'être si dur, si brut, si furieux, dont la musique ne change pour un moment la nature » (Shakespeare).

Merci à la Conférence de nous avoir permis de partager ces moments parfaits avec Nikolaus Harnoncourt et ses virtuoses.

Paul-Henry Fally

Le dîner avec le Vlaams Pleitgenootschap

Le traditionnel dîner entre la Conférence du jeune barreau de Bruxelles et le Vlaams Pleitgenootschap s'est tenu le 18 octobre dernier au restaurant Noï, chaussée de Charleroi. L'ambiance fut excellente et ce même s'il a fallu déplorer l'absence de...tous les administrateurs du Vlaams Pleitgenootschap, heureusement représentés par leur président, le toujours sympathique Joost Hendrix...qui leur aura dit, on l'espère, combien ils ont eu tort de ne pas venir.



« Bruxelles ça conte »

C'était une première le 10 octobre dernier. Une rencontre entre le monde du conte et celui de la justice dans la salle 1.33 de la Cour d'appel. Ils étaient plus de quatre-vingts présents pour écouter en ce lieu un conteur, Soufian El Boubsi, nous relater avec fougue et tendresse une histoire, tragique, forcément tragique. L'histoire de Fattoum, plus jolie que la pluie, de Moktar, son mari et d'Ali, le meilleur ami de Moktar.

Moktar reproche à son meilleur ami de l'avoir trahi. Il l'aurait trompé avec sa femme, Fattoum. Mais il ne s'agit pas ici d'un vulgaire et charnel égarement des sens. C'est bien pire. C'est en rêve que Fattoum s'est offerte à Ali, comme ce dernier l'a un beau matin avoué à son ami Moktar au nom de l'amitié qui les unit.

Me François Collon, conseil de Moktar, avait la rude tâche de convaincre l'assemblée que ce crime virtuel était passible d'une peine effective.

Il s'acquitta de cette mission avec ce talent jubilatoire d'un jésuite en pleine possession de ses moyens. Il plaida une application tout à fait inédite du principe de précaution. Dès lors qu'Ali avait fait un tel rêve, il représentait un danger pour la communauté puisqu'il était susceptible de passer un jour ou l'autre à l'acte. Une peine devait donc être prononcée afin de prévenir un crime qui serait sinon inéluctable. Me Collon, visiblement inspiré par « Minority report » de Steven Spielberg, était en grand forme.

Me Arnaud Gillard, défenseur d'Ali, avait la tâche évidemment plus facile. Par une démonstration qui ne souffrit aucune contestation, il démontra qu'un homme ne pouvait être condamné en raison d'un rêve. La justice pénale ne permettait pas de sanctionner un songe.

Après avoir recueilli les avis de l'assemblée, Soufian el Boubsi conclut cette belle après-midi en révélant la décision telle qu'elle fut prise par le conseil des sages et prononcée par le Roi.

Ali fut jugé coupable et condamné à payer douze chameaux. Les chameaux furent alors livrés à Moktar qui déclara au Roi que ceci était suffisant pour soulager sa peine et que sa plaie s'était refermée. Le Roi ordonna alors immédiatement qu'on renvoie les chameaux à leur propriétaire. Puisque c'était en rêve qu'Ali avait possédé la femme de Moktar, c'était en rêve que les bêtes avaient appartenu, un instant, à Moktar.

C'est sur cette conclusion pleine de sagesse que se termina une très belle après-midi qui avait commencé par une visite guidée du palais conduite avec gentillesse et compétence par les commissaires Julie Wolff et Rocco Spagnuolo avant que les talents conjugués de Soufian El Boubsi, François Collon et Arnaud Gillard ne donnent aux plus de quatre-vingts participants l'envie de revenir au palais pour d'autres aventures.

Marie de Beauregard

Le baptême de plongée

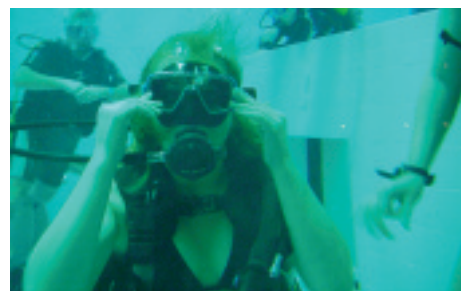


Ce 7 novembre dernier, la Conférence du jeune barreau et le Carrefour des stagiaires conviaient les plus téméraires d'entre vous à un baptême de plongée. L'impressionnant complexe « Nemo 33 », bien connu des plongeurs confirmés, accueillait la Conférence et le Carrefour à cette occasion. Six courageux avaient décidé de tenter l'aventure.

A peine l'équipement enfilé et les quelques consignes intégrées qu'il est déjà temps pour nos amis d'oser le grand saut ... Accompagnés de leurs instructeurs, nos plongeurs en herbe s'immergent et découvrent les premières sensations de la vie sous-marine. Durant une demi-heure, ils ont pu jouer les apprentis Nemo, sous l'œil attentif et curieux de leurs confrères, venus admirer leur prestation à travers les hublots.

Après avoir goûté à l'ivresse des profondeurs, nos courageux revenus des abîmes ont pu partager leurs premières impressions et émotions autour d'un délicieux repas aux parfums exotiques. Une soirée très conviviale qui s'est poursuivie autour de récits de sensations fortes. Un tout grand merci à la responsable « sports » pour l'initiative de cette activité riche en émotions!

Thérèse Loffet



ECHOS

DE LA CONFÉRENCE

Corpus Delicti - 6 décembre 2007

Ce jeudi 6 décembre, rendez-vous était donné sur le site archéologique du Palais du Coudenberg afin d'assister à la projection de deux courts-métrages, dont le titre – alléchant – était « *Vos confrères comme vous ne les avez jamais vus* ». D'emblée, on s'interroge : allait-on assister à un « *strip-tease* » spécial avocats ? Que nenni ! L'équipe de Corpus Delicti - Florent Bex, Raphaël de Gerlache et Benoît Noël - nous a simplement filmés lors des manifestations du barreau ou à la sortie d'une audience. Ça et là, on reconnaît des visages connus, croisés. On se reconnaît même, pour certains. Le montage des images de la rentrée judiciaire renforce l'idée d'un parallèle entre la prestation de serment et la communion catholique (le lieu s'y prête, il est vrai). Les réalisateurs ont réussi à transformer ces événements judiciaires en moments poétiques, en ballet.

Aux dernières nouvelles, ces deux courts-métrages ne sont pas encore achevés dans l'esprit de leurs auteurs. La suite est donc attendue avec impatience !

Rappelons que la manifestation de jeudi n'est qu'un événement parmi toute une exposition d'art actuel qui se tiendra au Palais de justice du 24 avril au 8 juin 2007. En autres choses, l'extérieur du Palais bénéficiera à cette occasion d'un éclairage particulier ; des images seront projetées de manière permanente sur certains murs ; des tableaux seront exposés. Des nocturnes seront organisées à cette occasion-là.

De quoi faire démentir, je l'espère!, cet avocat qui, interrogé par les caméras de l'équipe sur l'opportunité d'une exposition d'art actuel au Palais, avait exprimé toute sa réprobation.

Le mot d'ordre est donc d'ouvrir grands les yeux et les oreilles afin de suivre l'évolution de la démarche de l'équipe de Corpus Delicti ! Le Palais vu sous un autre angle, surtout sous un angle moins sérieux, pourquoi pas ?

Cécile Detaille



Le déjeuner

avocats - magistrats

L'on dit parfois que, pour bien juger, il faut prendre du recul et de la hauteur. Nul doute alors que le jugement du déjeuner avocats – magistrats du 8 novembre 2007, sera excellent.

Renouant avec une heureuse tradition, le Jeune barreau a en effet emmené plaideurs et juges au restaurant logé au sommet des anciens magasins Old England, aujourd'hui Musée des instruments de musique.

Ils étaient ainsi une cinquantaine à avoir bravé les intempéries pour remonter la rue de la Régence et s'aventurer dans le redoutable ascenseur du M.I.M., dont on ne sait jamais à quel étage il daignera s'arrêter.

Si le conseil de l'Ordre et les chefs de corps bruxellois étaient bien représentés, il est heureux de constater qu'avocats et magistrats étaient pour ainsi dire en nombre égal, que tous n'étaient pas, loin s'en faut, d'anciens commissaires du jeune barreau, et que les convives de tous bords acceptèrent sans se faire prier de se mélanger les uns aux autres. L'on murmure même que tel juge se trouva, par l'effet d'un bienveillant hasard, assis à table entre les deux plaideurs qui s'étaient plus tôt dans la matinée, entre-déchirés devant lui – mais que ne dit-on pas ?

La compagnie étant agréable, le blanc de poulet sauce champignons, le morceau de gâteau au chocolat, le verre de vin et le verre d'eau dévolus à chacun, passèrent tout naturellement, cette frugalité de bon aloi garantissant une après-midi des plus productives.

Geoffroy Cruysmans

Palais littéraire et artistique de Me Jean-Pierre de Bandt et de Monsieur Paul Dujardin

Ce 23 octobre 2007, Me Jean-Pierre de Bandt et Monsieur Paul Dujardin, directeur général du Palais des Beaux-Arts, ont reçu la Conférence pour un moment privilégié et passionnant au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles.

Les participants ont pu découvrir de l'intérieur l'état d'avancement du « masterplan », projet extrêmement ambitieux dont l'objectif est de repenser le bâtiment dans toutes ses composantes pour en faire, à terme, une véritable cité des cultures du XXI^{ème} siècle. Me Jean-Pierre de Bandt est l'un de ceux qui a inspiré et soutenu ce projet. Plus que le confrère, c'est l'humaniste, l'homme engagé et l'homme des arts qui nous reçoit. Passionné par les problèmes institutionnels, par les questions urbanistiques, à Bruxelles tout spécialement, et par les arts en général, Me de Bandt nous entretient de ce projet qui le passionne. Rendant hommage à nos confrères Marcel Cuvelier et Henri Leboeuf (qui ont conçu ce palais réalisé par Horta), il souligne le rôle joué de tout temps par la société civile à Bruxelles. C'est elle qui a créé le bâtiment. C'est elle aujourd'hui qui a pris l'initiative de le faire renaître. Après un exposé introductif de Monsieur Paul Dujardin et de Madame Van der Wee (architecte et éminente spécialiste de l'œuvre de Victor Horta qui supervise les travaux de rénovation), les visiteurs emboîtent le pas de Monsieur Dujardin pour parcourir les méandres du Palais. C'est l'occasion de mesurer la complexité de son architecture, qui a d'ailleurs nécessité une longue phase de « redécouverte » du bâtiment (laissé en friche pendant de très (trop) longues années). Le maître d'œuvre nous livre ses commentaires avec un enthousiasme que n'entame pas le froid des soirées d'octobre, offrant à son auditoire un parcours riche en découvertes et en enseignements.

Une réception généreusement offerte par Me de Bandt viendra parfaire cette belle soirée.

Jean-François Germain



DROIT & LITTÉRATURE
Sous la direction de
FRANÇOIS JONGEN, KOEN LEMMENS
Préface de FRANÇOIS OST

JEAN-PIERRE BUTLE, BRUNO DAYEZ,
FRANÇOIS GLANSDORFF, PATRICK HENRY,
FRANÇOIS JONGEN, PIERRE LEGROS,
JACQUES MALHERBE, PAUL MARTENS,
JEAN-POI MASSON, CHRISTINE MATRAY,
MARC PRUMONT, FOULEK RINGELHEIM,
ALAIN STROWEL, RENÉ SWINNEN,
MARC VERDUSSEN, MICHEL WESTRADE


DROIT & LITTÉRATURE
REVUE DE DROIT ET DE LITTÉRATURE

**Quel livre tout juriste
devrait-il avoir lu ?**


388 pages - 49 euros

**JUSTICE
& CINÉMA**
DEUXIÈME ÉDITION

**JUSTICE
& CINÉMA**
BRUNO DAYEZ
Préambule d' HUGHES DAYEZ
Préface de BENOÎT DEJEMEPPE

**Quarante méditations
sur la justice vue à travers
le septième art**


200 pages - 45 euros

T. 010 39 00 70 F. 010 39 00 01 info@anthemis.be
Commandez nos ouvrages sur www.anthemis.be

ECHOS

DE LA CONFÉRENCE

Palais littéraire et artistique de M. Paul Martens « Des curieux rapports entre l'art et le droit »



Le conférencier de ce 15 novembre, M. Paul Martens, était présenté si besoin en était encore par Me Brice Remy, commissaire de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles. Après cette présentation, M. Paul Martens nous a fait part de son malaise face au fait d'avoir été introduit par un texte meilleur que le sien, mais le public s'est néanmoins régalé de son exposé. C'est dire toute la pression qui repose à présent sur votre serviteur, dont les doigts moites tremblent sur son clavier à l'idée de devoir rendre justice à l'orateur.

A l'attention du public nombreux accueilli chez Mme Geneviève Tassin, à la fois inspiratrice et hôte de la soirée, Me Brice Remy a évoqué quelques-unes des réalisations et étapes de la carrière de M. Martens, dont ses fonctions de juge à la Cour constitutionnelle et les 115 articles dont il est l'auteur. Me Remy a aussi brossé le portrait d'un penseur humaniste, adversaire farouche du panjuridisme, portant sur la création artistique une vision wildienne selon laquelle la beauté de l'art est dans les yeux de celui qui le contemple.

M. Martens avait choisi de traiter des rapports entre l'art et le droit au travers de différentes questions. Qu'est-ce que l'art? Qu'est-ce qu'une œuvre d'art? Qu'est-ce qu'un artiste? Où finit l'œuvre d'art? L'art peut-il être partout? Chacune de ces étapes fut l'occasion, pour M. Martens, de revenir sur quelques causes célèbres, avec un flegme et un humour très «british» relevant encore la saveur de ces litiges parfois cocasses.

En guise de préambule, il nous a narré les

circonstances historiques de la rencontre entre l'artiste et son ennemi naturel, le juge. Il y a 600 ans dit-il, le sujet de la conférence n'aurait eu aucun sens, tant les notions de bon, de bien et de juste se confondaient et se résumaient toutes à la volonté divine. Jusqu'à ce que M. Martens appelle le moment véronésien, l'abandon du sacré et des figures religieuses comme sujets exclusifs de l'art, l'usage du divin comme prétexte à la représentation de l'homme. Moins de Marie, plus de Vénus, l'auteur de ces lignes ne peut que s'en réjouir. Cet éclatement des normativités a gagné d'autres domaines et disciplines, l'art fut dissocié de Dieu, le savoir de la sagesse, le beau du bien, le droit de la justice. D'autre part, les artistes ont progressivement voulu protéger leurs œuvres et entrer dans l'économie. Ce faisant, leur chemin allait croiser celui de l'être qui leur ressemble le moins, le magistrat.

Ce dernier a donc dû résoudre un premier problème, qu'est-ce que l'art? M. Martens nous a parlé de la perplexité des magistrats américains, confrontés à la question de savoir si une œuvre d'art figuratif, l'oiseau dans l'espace de Brancusi, était ou non une œuvre d'art... exempte de droits de douane. Cette œuvre européenne avait semé le trouble parmi les autorités des Etats-Unis, où l'œuvre artistique restait un moyen de célébrer Dieu et sa création, en l'imitant. Les magistrats ont apporté à cette question une réponse juridico-pragmatico-esthétique: puisque cet objet avait une fonction exclusivement décorative et n'était, au demeurant, pas désagréable à regarder, il devait s'agir d'art.

Qu'est-ce qu'une œuvre d'art et, plus particulièrement, la seule signature de l'artiste fait-elle une œuvre d'art? C'est à ces questions qu'a dû répondre la cour d'appel de Bruxelles dans un litige opposant le vendeur et l'acheteur d'une poubelle dédiée par César Baldaccini. L'acheteur croyait acquérir une œuvre de l'artiste mais en avait payé le prix sur production d'une attestation de César, selon laquelle

cette poubelle lui avait servi pour couler du polyuréthane pour certaines de ses œuvres. Pour la Cour, cette attestation était de nature à exclure tout malentendu au sujet de la nature de l'objet considéré et l'acheteur ne pouvait prétendre avoir été induit en erreur par la présence de la signature, simple dédicace.

Autre question, autre jurisprudence. Un «artiste comportemental» autoproclamé, Pierre Pinoncelli (de son vrai nom Pinoncely), avait selon ses propres termes rendu à Fontaine, l'urinoir de Marcel Duchamp, sa fonction originelle avant de l'endommager avec un marteau. Pinoncelli qui affirmait avoir prolongé l'œuvre et s'en être ainsi rendu co-auteur, était-il un artiste et avait-il posé un acte de création artistique? Ce n'est pas ce qu'a décidé le tribunal saisi de la demande de dommages et intérêts émanant de l'assureur de l'œuvre. La destruction partielle de l'œuvre ne pouvait être assimilée à une prolongation de celle-ci, par ailleurs non sollicitée.

Où finit l'œuvre d'art? Dans l'affaire de la Veuve joyeuse, présentée par feu M. Maurice Béjart, la cour d'appel s'est faite la gardienne de la futilité, selon l'expression de M. Martens. La cour a considéré que la présentation de l'œuvre par le chorégraphe, sur un ton dramatique, avait trahi son esprit original, empreint de légèreté et d'insouciance et qu'il convenait de sanctionner cette atteinte. M. Martens a déploré cette décision, d'autant que le chorégraphe avait obtenu gain de cause en première instance, le tribunal estimant que l'histoire de l'art était précisément faite de glorieuses transgressions.

L'art peut-il être partout? C'est en tout cas ce qu'a décidé le tribunal correctionnel, saisi des poursuites à l'encontre d'une personne qui avait réalisé un graffiti sur un wagon de la S.N.C.B. Outre qu'il ne s'agissait pas de la destruction d'un bien à proprement parler, le tribunal a indiqué que l'acte en question relevait de cette



forme de happenings graphiques, consistant à s'approprier de manière bigarrée des symboles de la banalité et du quotidien. Et le tribunal d'acquiescer sur la base de la liberté d'expression.

L'orateur a conclu son exposé par quelques mots sur la question très actuelle du blasphème et les décisions en sens divers rendues en la matière, notamment par la Cour européenne des droits de l'Homme. Après avoir considéré que la justice n'avait pas à s'occuper d'art, M. Martens a commencé à en douter. Si l'art n'était soumis qu'à d'autres formes de censure

que le contrôle judiciaire, ces contrôles pourraient être bien plus arbitraires et moins soucieux du respect de l'auteur, de sa création et de ses droits.

M. Martens nous a dressé un tableau savant et divertissant de ces rapports entre l'art et le droit, teintés de méfiance et parfois d'une certaine incompréhension. Me Emmanuel Plasschaert, président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, parlait donc pour tous lorsqu'il a remercié M. Martens et regretté de voir ce récit prendre fin.

Bruno Meeus

Place aux enfants au palais, le 20 octobre 2007

Nous nous sommes levées tôt ce samedi pour aller au Palais de Justice, ma petite sœur Chloé -elle a trois ans- et moi, Lisa -j'ai 5 ans- à 10 heures, en famille. Ce n'est pas la première fois que je me promène au Palais; j'y ai déjà vu Saint-Nicolas et je suis fière d'y amener Chloé. Le Palais est toujours aussi grand; il est même énorme, il est magnifique; on peut y jouer à compter les lions; ils ne font pas peur, ils sont en pierre.

Il y avait beaucoup d'enfants, des grands et des petits, et de très gentils avocats -j'ai eu mon petit succès en leur disant "Bonjour, Maître"- qui nous ont dit ce qu'on fait au Palais: dans la Salle des Pas Perdus se promènent des juges, des avocats et des clients; ils se parlent; il y a des chats qui ont été enfermés lorsque le Palais a été construit il y a très longtemps; ils mangent des souris qui passent par de petits trous mais ils ont perdu leurs poils parce qu'ils vivent dans le noir (on a tous écouté aux murs mais on n'a pas entendu miauler). Ils nous ont expliqué aussi que pendant la guerre il s'était passé des choses terribles, qu'on avait retrouvé des balles et des capsules de gaz, comme dans les films qu'on ne peut pas voir parce qu'on est trop petites.

On s'est promenés dans de très grandes salles: à la cour d'appel où il y a des gens tous nus sur les murs; à la Cour de cassation où il y a un roi sur un très beau

cheval et des fauteuils rouges où les enfants ne peuvent pas s'asseoir parce que c'est du velours; puis à la Cour d'Assises (Maman a noté tous les noms) où on a pu s'asseoir. Une dame très intelligente nous a expliqué qu'on y jugeait des assassins et on a vu un procès, comme au théâtre: il y avait un président qui avait mis une toge et plusieurs juges, aussi une petite fille greffière à qui on avait demandé de tenir la plume (je n'ai vu que ses cheveux noirs parce qu'elle était trop petite sur l'estrade et je n'ai pas vu la plume). Une dame blonde est entrée à droite, elle pleurait. Elle disait qu'elle n'avait pas tué le marchand de jouets. Il y avait un jury sur un banc à gauche où on avait mis les enfants qui le demandaient. Un autre président, qui avait enlevé sa toge, a fait semblant d'avoir bu et il a raconté des bêtises; il a très bien fait ça: quand on lui a demandé qui il voyait au fond de la salle, il a répondu "un monsieur avec un

costume vert" alors que c'était une dame avec une robe rouge (on a bien ri mais pas trop haut, les juges avaient l'air très sévères); alors le jury a dit que la dame blonde n'était pas coupable parce que personne ne l'avait vue tuer le marchand ni sortir de chez lui. Elle avait essayé de s'enfuir et ses gardes l'avaient rattrapée mais quand on lui a dit qu'elle était acquittée elle était contente.

Nous aussi on était contentes. On n'avait pas tout compris mais on reviendra quand on sera un peu plus grandes. Maintenant déjà on se sent bien dans ce beau Palais où on a envie de courir dans les escaliers, dans les couloirs, de prendre tous les ascenseurs, de chercher des chats albinos et des souris.

Merci à tout le monde pour l'invitation, la belle visite et le spectacle. Quand on reverra le Palais à la télévision, on pourra dire: on connaît!

Lisa Cabay (un peu aidée par sa grand-mère Danielle Byl)

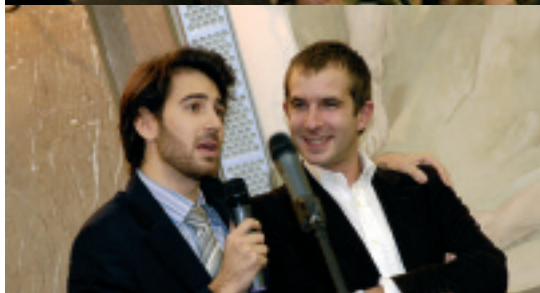


ECHOS

DE LA CONFÉRENCE



BERRYER



D'aucuns prétendent que la qualité d'un spectacle se mesure à l'aune du trac qui habite les acteurs avant de monter sur scène. Ceux-là y auraient trouvé la confirmation dans la vingt-deuxième conférence Berryer qui se tenait le 13 décembre 2007, dans une salle des audiences solennelles de la cour d'appel que l'on n'avait jamais vue aussi comble.

Il faut dire que la personnalité de l'invité, le comédien José Garcia, sa façon, l'énergie qu'il déploie à chacune de ses apparitions à l'écran, ne pouvaient que séduire un public nombreux. L'optimisme régnait partout : la soirée ne pouvait qu'être brillante. D'autant que les échos en provenance du vestiaire où candidats du soir et secrétaires du stage prenaient quelques forces avant d'entrer dans l'arène, étaient bons : tout ce petit monde surnageait à peine dans un océan de stress.

D'entrée de jeu, le ton était donné par Emmanuel Plasschaert, président de la Conférence du jeune barreau, qui dans l'exercice convenu des remerciements à l'invité pour la gentillesse dont il a fait preuve en acceptant d'être le prétexte de la soirée, n'hésita pas à lui lancer, mi-reconnaissant mi-chagrin : « *Tout ce que l'on retiendra de mon année de présidence, c'est vous !* ».

Les règles sont les règles. Quatrième secrétaire de la Conférence du stage de Paris, Antonin Levy devait présenter José Garcia, rituel auquel il sacrifia avec la plus parfaite aisance, donnant ici un bref avant-goût de

ce que seraient ses autres interventions : pétillantes, expressives à l'extrême, taquines et toutes de communion avec le public. L'on retiendra notamment de cette présentation, sa dernière partie, dont les phrases étaient formées autour de maints titres de films, à charge pour la salle de repérer ceux dans lesquels avait joué l'invité.

Premier candidat bruxellois, James Cogels était attendu avec impatience. Non tant pour le thème qu'il avait choisi (« *Vaut-il mieux venir de nulle part ou d'ailleurs ?* »), que par le talent que lui connaissent ceux qui ont déjà eu l'occasion de le rencontrer. Ils ne furent pas déçus : ce fut drôle, incisif, truculent, mais aussi parfois tendre et poétique. Les puristes lui reprocheront peut-être l'usage – en principe interdit dans ce type d'exercice – d'accessoires, les autres n'y verront qu'une marque d'originalité au service d'un discours fort bien construit et maîtrisé autour du thème de la spécificité belge.

Les critiques furent, heureusement, à la mesure du talent du candidat. Rarement aura-t-il été donné d'assister à tant de verve, d'éloquence, d'originalité au sein d'une même promotion de la Conférence du stage, qualités d'autant plus admirables qu'elle enchaînait sa troisième Berryer en trois soirs, ayant reçu à Paris, Arnaud Montebourg la veille et l'animateur Jacky l'avant-veille. L'on se souviendra ainsi longtemps de l'oraison funèbre prononcée par Arnaud Gris, onzième secrétaire, de la plaidoirie d'assises d'Antonin Levy, quatrième secrétaire, ou encore de Thibaut Rouffiac,

R 2007

premier secrétaire, dans son rôle de batteur de foire.

C'est Julie Coduys, ancien commissaire et revuiste au talent confirmé, qui avait accepté de relever le défi et d'être la seconde candidate de la soirée, en traitant un sujet qui lui convenait à merveille : « *La vérité dépasse-t-elle la fiction ?* ». Et de nous entraîner dans un discours au surréalisme typiquement belge sur le principe de la manipulation permanente, proclamé avec fougue et enthousiasme par une oratrice expressive non dépourvue de qualités d'auteur. Le seul regret sera qu'elle ait été dépassée par la technique, le choix d'un micro casque exagérant au point de les rendre parfois difficiles à supporter, la puissance de la voix et le jeu des sonorités.

Et ce fut précisément la critique que déclinerent l'un après l'autre, mais toujours avec le même talent et la même diversité, les douze secrétaires, bien en peine de lui trouver un autre défaut, au point qu'elle obtint de Céline Bochet, troisième secrétaire, ce compliment (si si, c'en est un) en forme d'hommage : « *Tu me fais penser à une Française* ».

Une mention spéciale doit ici être faite aux interventions du huitième secrétaire, tant sont grandes ses qualités d'orateur. Ce jeune avocat à l'apparence de dandy dilettante, cache derrière elle une éloquence redoutable, s'exprimant dans le plus parfait naturel en phrases ciselées au vocabulaire d'une grande richesse avec même, de ci de là, un subjonctif imparfait dont le moindre

des mérites n'est pas d'être dépourvu de toute affectation. Retenez donc le nom de Me Frédéric Menges : à n'en pas douter, vous entendrez encore parler de lui.

Mais les assauts d'art oratoire ont un prix : l'on a beau ne pas voir passer le temps, il s'écoule tout de même et minuit approchait lorsqu'Arnaud Gillard, trésorier de la Conférence, s'attaqua au contre-discours, dressant avec bonheur – quoique l'on a déjà entendu meilleur de sa part – le mode d'emploi d'une Belgique décidément de plus en plus complexe.

On le sait, le contre-discours a pour utilité première de laisser au contre-critique le temps d'affûter ces dernières flèches. Cette année, c'est Michel Kaiser qui les décocha, non sans avoir préalablement rendu un hommage mérité à l'un des plus illustres participants à la Berryer, Luc Van Rossum, trop tôt disparu. Michel Kaiser est un avocat loyal qui sait qu'on ne plaide pas contre un dossier. Fort légitimement, en présence de secrétaires dont le talent n'était ni contestable ni contesté, ses critiques furent brillantes, mais tenaient plus de l'hommage taquin que de l'entreprise de destruction systématique.

Comme de coutume, le dernier mot revint à l'invité, José Garcia. Pour être lapidaire, sa formule n'en fut pas moins la meilleure conclusion de cette soirée hors normes : « *Vive la francophonie pour qu'on puisse continuer à se foutre de cette façon-là sur la gueule pendant longtemps encore !* ».

Geoffroy Cruysmans



ECHOS

DE LA CONFÉRENCE

Remise du Prix Ludovic Trarieux à Me Gomez Manzano



"Ce n'était pas seulement d'ailleurs la cause isolée d'un homme qui était à défendre, c'était, derrière cette cause, le droit, la justice, l'humanité". C'est en ces termes forts que Ludovic Trarieux, avocat et fondateur de la Ligue des droits de l'homme a justifié son engagement et son combat aux côtés du capitaine Alfred Dreyfus. Pour perpétuer ce beau message et rendre hommage aux avocats qui poursuivent, au péril de leur vie, ces idéaux de justice et d'humanité, le "Prix international des droits de l'homme - Ludovic Trarieux", a été créé en

1984 à Bordeaux. Son premier lauréat était Nelson Mandela. Ce prix est décerné annuellement à un avocat *"sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son oeuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes"*. Il est remis conjointement par les Instituts des droits de l'homme des barreaux de Bordeaux, de Bruxelles et de Paris.

La cérémonie de remise du Prix se tenait le 19 octobre dernier à Bruxelles dans le cadre prestigieux de l'hémicycle du Sénat rempli pour l'occasion par des confrères provenant de toute l'Europe parmi lesquels bien sûr de nombreux bruxellois. C'est un avocat cubain qui s'est vu récompenser cette année : Me René Gomez Manzano, victime de la dictature cubaine a payé au

prix de plusieurs années de prisons et de mauvais traitements son combat pour l'indépendance des avocats. Les autorités cubaines n'ont pas autorisé Me Manzano à recevoir son prix et c'est donc trois avocats cubains, exilés à Miami, eux-mêmes victimes de sévices du régime, qui l'ont reçu en son nom des mains du président du Sénat et de notre bâtonnier à l'occasion d'une cérémonie poignante à l'image du témoignage sonore que nous avait adressé Me Manzano.

Le Prix Trarieux c'est avant tout l'hommage de nos barreaux privilégiés à tous ces avocats qui, partout dans le monde, que ce soit à Cuba, en Ethiopie, en Chine, en Tunisie, en Russie ou au Soudan et particulièrement pour l'instant au Pakistan, poursuivent inlassablement leur idéal du droit et de la justice jusqu'à être atteints dans leur chair en raison de leur engagement.

Thierry Bontinck

Le Prix des anciens présidents

Notre Président, Me Emmanuel Plasschaert, avait convoqué les anciens présidents de notre Conférence, ce 13 novembre. Les meilleurs sont venus, les exceptionnels ont été regrettés. Pour y délibérer sur l'attribution de leur prix, attribué chaque année au stagiaire de première année ayant donné la meilleure consultation sur un sujet imposé. Le sujet ? Un sujet de mécontentement. Celui de l'épargnant furieux de ce que sa banque, dont il attendait monts et merveilles, perles et rubis, rendements et bénéfices, furieux de ce que cette fameuse banque ait perdu son bel argent. « La bourse ou la vie », dit le sage. Il ne lui restait que la vie. Et encore, quelle vie ? Adieu, veaux, vaches, cochons, couvées. Et le malheureux de consacrer le peu qui lui restait à un procès annoncé.

Voici donc notre stagiaire, candidat au fameux prix, consulté par la banque. En l'espèce (parce que pour ce qui en serait « des espèces », il n'y en avait plus), l'affaire n'étant pas tant de rembourser cet homme qui faisait confiance pour gagner mais refusait les pertes. C'est que, derrière ce quidam, fort démuné quand vint l'hiver, se

cachait, vous l'aurez compris, l'ombre terrifiante des milliers d'épargnants frustrés depuis janvier 2007. Et, à la banque, depuis le guichetier jusqu'à Maurice, le Président (le président s'appelle souvent Maurice), chacun tremblait. Du haut de l'échelle au plus bas de la hiérarchie, même cauchemar, même combat.

Ce minuscule litige allait-il inspirer la planète ? Verrait-on les cohortes d'investisseurs, précédés d'une cohorte de mégères (épouse, voire maîtresses d'investisseurs) se ruer, les une vers le canal, les autres Montagne de la Cour, les autres Dieu sait où, mettre à sac les sièges respectés des institutions non charitables ? En hurlant d'une seule voix, sans discrimination de race, de sexe ou de religion, avec ou sans foulard, avec ou sans lions, ceux-ci avec ou sans griffes jaunes : « Rendez les liards ! » ?

Il aura fallu quatre consultations pour décider qu'il était prudent de tout envisager, tout voire le pire ; quatre consultations, dont la plus brève rejoignait la conclusion unanime des plus longues : « banquiers de tous les pays, la doctrine est vaste, la jurisprudence touffue, l'avocat cher, mais vous n'échappe-



rez pas à ce procès, quitte, sait-on jamais à ne pas le perdre ».

Tard dans la nuit, les anciens présidents, cachant mal leur fièvre de relire attentivement les derniers extraits de compte, ont proclamé Maître Nicholas Ouchinsky. Choisir était aussi renoncer, comme dit le poète, tant brillèrent tous les candidats à la défense du grand capital (envolé comme le petit). Allez, circulez, il n'y a rien à voir. L'argent qui ne fait pas le bonheur, c'est celui des autres. Mais, quelle belle soirée. Et « Le Toucan » est un endroit charmant. A visiter, même si le seul prix encore en cause est celui de la carte des vins.

Bravo, Président !

Xavier Magnée

Depuis des années, BMW Brussels s'attache à respecter sa réputation sur le plan de la qualité et de la satisfaction de ses clients. Pour que chaque visite chez BMW Brussels soit un plaisir, nous repoussons constamment les limites. Que pensez-vous de découvrir toute la gamme BMW au milieu du plus prestigieux quartier commerçant de Bruxelles? Notre nouveau showroom de vente et son restaurant "enjoy" au boulevard de Waterloo vous plongeront dans l'ambiance unique du monde BMW.

Et que diriez-vous d'un traitement VIP pendant que votre voiture est au petits soins dans nos départements entretien ou carrosserie? Bienvenue au Business Lounge de Evere. Vous y trouverez entre autres une disponibilité exceptionnelle, de 6h30 à 19h, et la Fastlane pour effectuer sans rendez-vous les petites interventions. Sans compter un très vaste showroom exposant toute la gamme BMW, et un showroom séparé pour découvrir à l'aise nos voitures d'occasion BMW Premium Selection. Tout cela répond à un seul et même objectif: dépasser encore et encore vos attentes les plus exigeantes. N'hésitez pas à nous rendre visite.

BMW Brussels.

Notre passion, c'est votre plaisir.

BMW Brussels
Bd de Waterloo
Vente
Boulevard de Waterloo 23-24
1000 Bruxelles
Tél. 02 641 57 11

BMW Brussels
Evere Meiser
Vente et service
Avenue L. Mommaerts 2
1140 Bruxelles
Tél. 02 730 49 11

BMW Brussels
Centre d'occasions
Avenue L. Mommaerts 1
1140 Bruxelles
Tél. 02 730 49 99

www.bmwbrussels.be - info@bmwbrussels.net www.bmw.be

BMW Brussels

Evere Meiser
Bd de Waterloo



Le plaisir
de conduire

DANS LE SIGNATAIRE



Madame Gaëtane BIGUOT
Affameuse

Par e-mail

Bruxelles, le 3 décembre 2007.

Madame,

CONCERNE : SPRL BIGUOT'PHONE / BAIL

Je fais suite à notre pénible entretien téléphonique de ce 30 novembre.

Je crois ne pas trahir la réalité en le résumant comme suit :

1. J'ai, pour vous, oeuvré durant 104 heures, téléphoné 26 fois, rédigé 24 fax, 13 e-mails et 32 missives sur un papier de qualité supérieure, composé une citation, une requête et 35 pages de conclusions, fait 207 photocopies, sauté 3 petits déjeuners, gagné autant de fois le Palais et bu 6 cafés noirs après 16 heures, ce qui m'est formellement déconseillé par mon rebouteux,
2. Vous estimez la valeur de ce travail à la somme maigrelette de 500 €, soit le montant de ma première provision.

Madame, je me dois de vous l'écrire : vous êtes pingre.

Certes, l'arrêt que je vous communique ne peut être qualifié d'excellent. Je n'en disconviens pas. Nous avons tout perdu, surtout vous.

Mais cessez donc d'être nombriliste. Un peu de hauteur de vue, je vous prie. Il faut replacer ce résultat dans son contexte. J'ai gagné votre affaire en première instance, haut la bavette. Soit un taux de réussite de 50 pour cent. En comptant ma requête en fixation des délais, laquelle a connu un succès immédiat, voilà un taux de réussite de 66 pour cent. Vous qui gérez une boutique de téléphones, voulez-vous me dire si 66 pour cent des appels de vos clients aboutissent ? Non, Madame : 35 pour cent, j'ai vérifié. Un tout petit 35 pour cent de vos clients parviennent à joindre leur correspondant. Les autres regagnent leur foyer, frustrés et sans le sou, à moins qu'ils ne passent des heures durant au bout de leur cornet, le conduit acoustique torturé par une mauvaise interprétation de l'Ode à la Joie.

Qu'à cela ne tienne, je ne suis pas homme de chiffres, raison pour laquelle j'ai choisi ce métier. Madame, je trouve particulièrement mesquin que vous pinailliez à la vue de ma note d'honoraires, ma foi fort modeste au regard de mes investissements, notamment cet

excellent café guatémaltèque dont vous vous délectez lors de nos entrevues. Je n'entends pas travailler à perte.

Je vous entends d'ici remarquer de votre petite voix pointue comme une arête de thon rouge, puissiez-vous connaître le même sort, que peu vous chaut de l'avoir emporté en première instance si vous perdez en appel.

Voilà bien les clients d'aujourd'hui.

Si tout ce qui vous importe, c'est de gagner votre procès à tout prix, d'écraser votre adversaire du bout de votre talon aiguille, sachez que moi, je conclus et je plaide pour la beauté de l'art. J'argumente avec passion, pour émouvoir le siège et, accessoirement, payer votre café guatémaltèque. Qu'importe votre petite affaire de bail, au regard de ces nobles aspirations ? La terre s'arrêtera-t-elle de tourner si vous devez déménager deux téléphones et cette enseigne ridicule où clignote un mauvais jeu de mots que vous avez fait riveter sur un splendide graphite, béotienne que vous êtes ? Non, Madame.

Si vous n'entendez rien à mon art, courez chez un de ces confrères qui gagnent tous leurs dossiers, sans cœur, froids comme des pelles mécaniques sur un chantier limbourgeois.

J'aurai tout tenté pour élever votre âme.

Vous trouverez, en annexe, une note de crédit de 150 €. Je ne ferai pas d'effort supplémentaire. Veuillez payer le solde sous huitaine. Je vous fais grâce du café, nul besoin de le régurgiter. Je vous abandonne volontiers la palme de l'avarice.

Dans l'attente de votre versement, je reste,

Votre dévoué,

René Gloggos
Avocat

CULTURE ET LOISIRS

BD

Jimmy Corrigan – The Smartest Kid on Earth (Chris WARE)



Attention, ceci n'est pas une bande dessinée. Ici tout est différent.

L'auteur et son sujet déjà. Chris WARE est un grand garçon de 40 ans un peu gauche qui vit dans l'Illinois. Un surdoué rongé par son talent. Il passe 20 heures par jour devant sa planche à dessin avec pour seule compagnie celle d'un chat juché sur ses épaules. Il nous raconte la vie pathétique d'un Jimmy Corrigan - qui lui ressemble étrangement - à travers une longue (380 pages !) succession de scènes et mises en situations fascinantes. Avec en toile de fond une déclinaison de l'Amérique où se croisent les slogans, les gratte-ciels, les comics noirs, le western ou l'art déco... La méthode ensuite. A l'image de l'auteur, on est dans la démesure complète. Il s'occupe de tout, absolument de tout. Dessin, scénario, typographie, couleurs, mise en page. Il contrôle l'impression, la distribution, les traductions. Et lorsque son éditeur insiste pour mentionner sur le quatrième de couverture les éloges du Time ou du Chicago Tribune, il les fait précéder des mots suivants : « L'éditeur a souhaité que soient reproduites les recommandations suivantes, afin de stimuler la confiance du consommateur. »

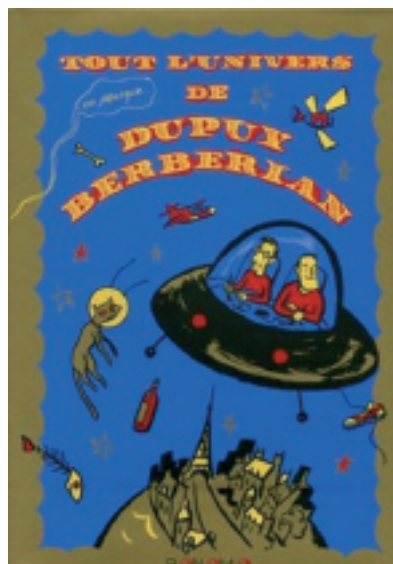
Le style. Tout semble nouveau dans la manière d'utiliser l'outil « bande dessinée ». La couverture et la page de garde sont un univers à eux seuls, un modèle de méticulosité truffé de commentaires microscopiques, de figures, de recommandations pour le lecteur.

Fascinant. Quant au récit, on découvre une narration multiforme étonnante qui parvient à toucher au nerf. L'auteur utilise, pour y parvenir, des techniques inédites qui bousculent les conventions et exploitent au maximum les possibilités du média. Quant au dessin et au choix des couleurs, on atteint des sommets de finesse et de maîtrise. Mais ce qui est sans doute le plus frappant - et permet de donner un sens artistique à l'œuvre - c'est qu'on a le sentiment qu'aucune autre forme d'expression ne pourrait restituer avec autant d'exactitude les émotions que l'auteur entend faire passer. Il nous livre, avec un média considéré comme mineur, un véritable chef-d'œuvre. Une invitation à découvrir ses autres - rares - créations, au moment où sort chez Delcourt la version française d'ACME, autre œuvre monumentale et passionnante de l'auteur.

Jean-François Germain

Chris Ware, Jimmy Corrigan, the smartest kid on earth (traduit de l'américain par Anne Capuron), Delcourt, coll. "Contrebande", 2002, 380 pages, 45 euros. Du même auteur et chez le même éditeur, ACME, coll. "Contrebande", 2007, 114 pages, 35 euros

Tout l'univers de Dupuy et Berberian, Editions du Panama, 2006



"On ne sait jamais ce que devient un dessin...", peut-on lire dans l'introduction de l'anthologie récemment publiée de ces deux génies que sont Dupuy et Berberian. Rien de plus vrai, quand on pense que leur personnage parisien par excellence, Monsieur Jean, est devenu maintenant un bruxellois parmi nous, depuis qu'il s'est installé Rue du Midi, pour boire une krieg et manger du lapin à la gueuze...

« Tout l'Univers de Dupuy et Berberian » retrace vingt-cinq ans de leur création graphique, depuis les affiches réalisées pour le marchand de vins Nicolas (« Nous avons dessiné 3 ans pour les magasins Nicolas. - Ils vous paient en bouteilles ? - Ben non. - Vous avez des ristournes au moins ? - Pas vraiment, non ») jusqu'à Monsieur Jean, cet inégalable reflet de la vie des bobos de la fin du vingtième siècle, en passant par leurs illustrations pour Libération ou les carnets de voyages dessinés sur on-dirait-du-livre-journal (eh oui, notre métier serait tellement plus beau si on pouvait remplir le livre-journal de dessins...).

« On nous demande souvent comment on fait pour dessiner à deux. Aucune explication ne sera jamais satisfaisante. Pourquoi ne pose-t-on pas la question à deux musiciens qui jouent ensemble ? D'ailleurs le commentaire dont on nous gratifie le plus couramment est : Ah, vous travaillez à quatre mains. Eh ben en fait non, on n'est pas ambidextres, mais en gros, c'est l'idée ». C'est peut-être dans leurs carnets de voyages qu'on devine le mieux où finit la trace de l'un et commence celle de l'autre, mais... est-ce vraiment important de le savoir ? C'est l'œuvre qui compte, le produit fini ; et ici, la finition est toujours parfaite et très souvent surprenante. Admirateurs confessés d'Hergé et de Franquin, peu d'illustrateurs laisseront un meilleur souvenir de la vie urbaine de ce changement de siècle.

Miguel Troncoso Ferrer

INTERNET

www.maitre-eolas.fr



« Maître Eolas » est un avocat anonyme au barreau de Paris qui tient depuis avril 2004 un blog « Journal d'un avocat », où il traite de l'actualité de sujets juridiques et raconte « l'envers du décor du Palais ».

Ses billets relatent des anecdotes d'audience (« dans le prétoire »), expliquent des décisions dont la presse se fait l'écho, commentent des réformes législatives, ou proposent parfois à ses lecteurs de se glisser à la place du juge et de proposer la décision qu'ils auraient eux-même prise dans une affaire où les faits sont exposés, les plaidoiries et réquisitions résumées, et où il explique finalement les possibilités qu'offre la loi (rubrique « Soyez le juge »).

Maître Eolas est également le créateur d'un prix de fantaisie, le prix Busiris, récompensant des personnes faisant « des affirmations juridiquement aberrantes, contradictoires, teintées de mauvaise foi et mues par l'opportunité politique plus que par le respect du droit ».

François Fillon fut le premier à obtenir ce prix le 9 mai 2006, pour avoir, au micro de France Info, successivement rappelé que la présomption d'innocence était un principe fondamental en droit français, puis exigé que le premier ministre de l'époque, Dominique de Villepin, prouve son innocence dans l'affaire Clearstream.

Récemment, le prix a été attribué à Éric Ciotti, pour avoir soutenu à l'Assemblée nationale que diviser par deux le délai

de recours contre un refus d'asile contribue à réaffirmer la vocation universelle de la France à faire de son sol un lieu d'accueil pour ceux qui sont martyrisés.

Anne Dejemeppe

MUSIQUE

Jazz favorites

La musique est source de vie.

Elle nous remplit, nous distrait, nous charme, nous échappe, nous irrite. L'énumération pourrait s'éterniser tant les situations qu'elle accompagne ou provoque peuvent varier.

Parmi les nombreux genres qu'elle inspire, le jazz est dans l'esprit de trop d'entre nous synonyme de secousses, de bruits, d'incompréhensibles dissonances, bref de dérangement. C'est hélas souvent le cas.

Comme pour toutes les musiques, il faut en écouter beaucoup, avoir eu le temps d'innombrables explorations pour découvrir ce qui est digne d'intérêt dans la jungle de la création musicale.

Philippe Sollers explique, non sans témérité, que la musique de Mozart existant, rien ne sert de chercher ailleurs, ni avant, ni après lui. Les auteurs contemporains dits classiques l'horripilent au point qu'il ne leur prédit aucune pérennité. Il fait cependant exception pour le jazz dont les sources naturelles le rassurent.

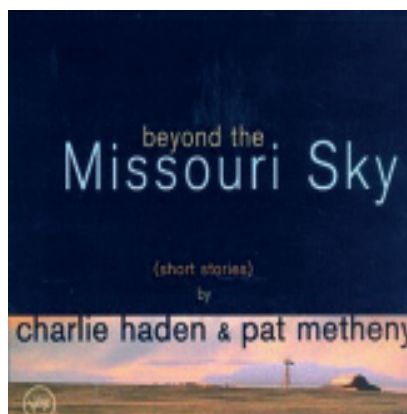
Au cours d'un long vagabondage et de la pratique occasionnelle et laborieuse d'un instrument, le chroniqueur a beaucoup écouté, souffert de nombreuses déceptions, dépensé moult argent, perdu d'innombrables occasions d'enrichir ses chétives connaissances du droit. Cette longue décantation lui a permis de découvrir dans le catalogue du jazz quelques produits d'exception.

Au fil de la présente rubrique que la Conférence a eu l'amabilité de lui proposer, il vous suggérera de partager quelques-unes de ses émotions. Elles sont souvent encore disponibles sur le marché, et en tous les cas sur la toile.

Le thème du présent numéro sera intitulé « Super Slow » susceptible d'offrir à l'avocat harassé ou à son entourage d'indispensables moments de détente, affalé sur son sofa, sous la couette ou encore au volant de sa limousine entre Bruxelles et Lennik.

BEYOND THE MISSOURI SKY

Charlie HADEN (b.), Pat METHENY (g.)
Verve 1996



Quatre étoiles dans le Penguin Guide to Jazz.

Un sublime dialogue entre la basse et la guitare nous permet de planer pendant plus de 70 minutes sous le ciel du désert. A emporter obligatoirement sur l'île déserte.

NOCTURNES AND SERENADES

Scott HAMILTON (ts) et son trio
Concord Music 2006



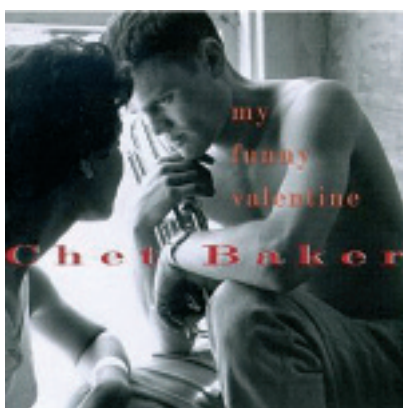
Scott Hamilton, saxophoniste ténor à la sonorité suave né en 1954, toujours en activité, nous offre une délectable navigation en eaux calmes, improvisée sur

CULTURE ET LOISIRS

ce que les initiés appellent des « classic saloon songs ». Peu connu du grand public, souvent comparé à Ben Webster ou Don Byas, Hamilton s'en défend pour être un musicien « more contemporary than conservative ».

MY FUNNY VALENTINE

Chet BAKER (1929-1988) and others
Pacific Jazz (1994)



“Chet Baker plays and sings for lovers” nous annonce la pochette.

Généralement ivre ou drogué, au point de s'écrouler sur scène, Chet Baker était magique lorsqu'il était lucide.

En solo, trompette semi-bouchée, voix envoûtante, il nous livre ici de précieux moments propices à la proximité.

BALLADS

Enrico PIERANUNZI (p).
Marc JOHNSON (b), Joey BARON (d)
CAM Jazz 2006



Pour ceux qui ne le connaîtraient pas encore, c'est un bonheur de découvrir

Pieranunzi (1949), pianiste italien de génie défini comme un hybride de Bill Evans et Herbie Hancock « with boppish accents that recall Powell rather than Monk » (Penguin). Merveilleux enchaînement de ballades en trio (62 min.) avec une rythmique de rêve.

Perdido

LITTÉRATURE

La Mer – John Banville



Après la mort de sa femme, Max se réfugie dans une pension de famille d'une petite station balnéaire, où, enfant, il a passé un été, afin d'y découvrir pourquoi « le passé cogne en lui, comme un second cœur ».

A priori, rien ne relie les deux situations. D'un côté, il évoque la mort et la lente agonie de sa femme. De l'autre, il revit les instants-clefs de l'été de ses onze ans, en compagnie de la famille Grace, des « dieux » pour l'enfant qu'il était alors.

Rien de comparable donc. Et pourtant...

Très subtilement, John Banville transporte son lecteur d'un passé à l'autre, ainsi que, « dans une sorte de houle impérieuse, toute la mer s'est soulevée, ce n'était pas une vague, mais un rou-

leau paisible qui semblait surgir des grandes profondeurs, à croire qu'un énorme quelque chose avait bougé là en dessous, et j'ai été soulevé et emporté un peu plus loin vers le rivage, puis reposé sur mes pieds comme auparavant, comme s'il ne s'était rien passé. ». L'écriture, forte, belle, voire hypnotique, et malgré tout sobre, fait régulièrement naître cette envie pressante de retourner quelques pages en arrière afin de s'imprégner un peu plus de l'histoire, de revivre telle sensation, de mieux comprendre les conséquences de tel passage. L'auteur a ainsi manifestement trouvé sa traductrice.

Une belle écriture n'est évidemment rien, ou si peu de choses, sans la capacité de l'auteur à décrire, faire ressentir les situations, les sensations, les sentiments. C'est loin d'être le cas ici, et on ressort le souffle court d'une phrase, d'un paragraphe, d'un chapitre, voire du livre dans son entier. John Banville n'est manifestement pas qu'un excellent orfèvre des mots.

En ces temps de pléthore littéraire, un arrêt prolongé dans *La Mer* s'impose. L'arrêt sera de toute façon trop court.

Cécile Detaille

Sous le rêve de l'ange – David Monfils

Les nôtres publient...



Né à Bruxelles, le 22 octobre 1968, David Monfils est licencié en droit et avocat de profession spécialisé depuis de nombreuses années en droit des étrangers. Il se présente comme un véritable passionné de la langue française autant que des êtres humains. Fils d'enseignants et baigné depuis sa plus tendre enfance dans un monde de lettres, il a très vite porté un intérêt croissant aux idées et plus encore à la manière de les exprimer.

Grand admirateur d'Emile Zola, Arthur Rimbaud et Victor Hugo, il s'est ouvert très jeune à la richesse de la langue française et à la diversité de la littérature. Bruxellois d'origine, il est également très attaché à sa ville et à ses valeurs d'ouverture et de multiculturalisme.

« Sous le rêve de l'ange » est son premier roman à travers lequel il a voulu s'éloigner de son univers professionnel et se livrer à une analyse des thèmes qu'il affectionne le plus : la passion amoureuse, le sens de la destinée, la relativité des valeurs et la grande importance existentielle de l'élément féminin.

C'est l'histoire d'une femme qui fait sur le net la plus intense des rencontres : celle avec sa propre histoire, avec son vrai elle-même. Son ordinateur devient pour elle un miroir qu'elle franchit pour se retrouver de l'autre côté, dans un monde où tout est relatif, où l'amour revêt une nouvelle signification, où la vérité et le mensonge ne sont plus en opposition et où la liberté prend un sens neuf.

Le roman peut être commandé à partir de n'importe quelle bonne librairie sur communication des coordonnées de l'auteur, du titre et de l'éditeur (Theles). Le roman peut être également commandé sur un site de vente par internet comme www.amazon.com, www.amazon.fr ou www.chapitre.com. A défaut, le roman peut évidemment être obtenu en prenant contact directement avec l'auteur, un confrère !

TELEVISION

The Daily Show, with Jon Stewart



Le Daily Show passe tous les jours et pendant trente minutes l'actualité américaine et internationale à la moulinette. L'émission est chaudement recommandée à tous ceux qui croient qu'aux Etats-Unis, la satire politique n'a plus qu'un léger parfum de sapin et de chrysanthème.

Le slogan de l'émission, « The most trusted name in fake news » (le nom le plus fiable en matière de fausses informations), est peut-être mal choisi. Les événements évoqués sont en effet on ne peut plus véridiques et souvent illustrés par des extraits vidéo ou des citations tirées des discours et conférences de presse. Le fait reste donc sacré mais la liberté du commentaire est pleinement exploitée.

Les décideurs et les médias qui leur mangent dans la main sont les cibles favorites du présentateur, Jon Stewart, et de son équipe de chroniqueurs qui revêtent, le temps d'un sketch, des titres ronflants comme « senior art critic » ou « senior law analyst ».

Le résultat est un mélange agréablement dosé d'information et de divertissement, d'objectivité et de satire.

L'émission s'appuie aussi, manifestement, sur une équipe d'archivistes qui exhument les déclarations d'antan pour

les confronter aux affirmations d'aujourd'hui. Ainsi, le président Bush déclarait en 2004 que plus de la moitié des cadres d'Al-Qaeda en Irak avaient été tués ou capturés. Le même président annonçait en 2005 que ce chiffre était passé à deux tiers puis, en 2006, à trois quarts. Et Jon Stewart de commenter qu'il serait probablement de cinq septièmes en 2007.

L'émission accueille chaque jour un nouvel invité, pour une interview tantôt badine, tantôt plus sérieuse mais toujours teintée de cette douce impertinence, véritable marque de fabrique du Daily Show. Parmi les invités récents, citons Barack Obama, Tony Snow (ancien porte-parole de la maison blanche) et Alan Greenspan, mais aussi des figures internationales comme Evo Morales et Pervez Musharraf.

La chaîne Comedy Central, qui diffuse l'émission, est difficilement accessible en Belgique. En principe, toutes les éditions des dernières années peuvent être visionnées sur le site www.thedailyshow.com. Toutefois, depuis quelques semaines, sa mise à jour semble connaître quelques ratés qui resteront, on l'espère, passagers.

Pour peu que votre anglais ne laisse pas trop à désirer, voici une excellente opportunité pour « apprendre en s'amusant », comme on dit en cette période de fêtes.

Bruno Meeus



LE COMITÉ DU JEUNE BARREAU DE GENÈVE

LIONEL HALPÉRIN

Après Montréal et Paris, c'est à Genève que la rubrique « Vu d'ailleurs » a choisi de s'arrêter. Licencié en droit de l'Université de Genève et titulaire d'un LLM en droit international de la New York University, Lionel Halpérin est avocat aux barreaux de Genève et de New York. Il pratique les divers domaines du contentieux judiciaire dans les litiges commerciaux, civils et administratifs, ainsi que l'arbitrage international. Il est également actif dans les différents domaines du droit pénal économique et de l'entraide internationale. Lionel Halpérin est membre de l'Ordre des avocats de Genève et de son Jeune Barreau dont il est premier secrétaire depuis mars 2006, de la Fédération Suisse des Avocats et de l'Association Suisse d'Arbitrage. Il est également actif dans des associations non professionnelles et siège notamment au Comité Genevois de la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme.



Le Jeune Barreau de Genève est très honoré de se voir proposer cette tribune libre pour vous présenter à la fois ses activités et un élément de l'actualité judiciaire suisse.

C'est l'occasion pour moi de renouveler et rappeler les liens qui unissent les différents Jeunes Barreaux francophones et plus particulièrement le Jeune Barreau de Bruxelles et celui de Genève. Merci à Me Emmanuel Plasschaert et Me François Collon de cette excellente initiative.

Le Jeune Barreau de Genève regroupe en son sein tous les avocats et avocats-stagiaires membres de l'Ordre des Avocats de Genève âgés de moins de 40 ans, soit environ 450 membres actuellement.

Outre les activités de représentation auprès des Jeunes Barreaux étrangers, le Comité du Jeune Barreau de Genève intervient également pour défendre et représenter les jeunes avocats, tant auprès du Conseil de l'Ordre où le premier secrétaire siège de plein droit, qu'auprès des autorités judiciaires et politiques.

Il est en ce moment particulièrement impliqué dans la réforme du stage et la création d'une école d'avocature à Genève.

Le Comité est par ailleurs chargé de l'organisation de permanences notamment pour les personnes en détention provisoire.

Il est enfin l'initiateur des nombreuses fêtes et activités diverses organisées pour les avocats de Genève, parfois en collaboration avec d'autres ordres suisses et étrangers.

Actualité judiciaire : Entraide internationale en matière pénale

Quand on m'a demandé d'évoquer un sujet de l'actualité judiciaire suisse, c'est assez naturellement que j'ai choisi de traiter brièvement la question de l'entraide judiciaire en matière pénale et plus particulièrement de certaines de ses limites, sujet susceptible d'intéresser certains praticiens de votre Barreau.

L'entraide judiciaire en matière pénale est en Suisse fondée notamment sur deux principes importants, à savoir le principe de la double incrimination et le principe de spécialité.

Le premier prévoit que la Suisse n'octroie l'entraide judiciaire à un Etat étranger que lorsque l'infraction reprochée dans l'Etat étranger est punissable dans l'Etat requérant et dans l'ordre juridique suisse, et ce tant pour une saisie de compte, pour l'extradition d'une personne que pour la remise de documents.

Ce principe a une importance toute particulière en matière fiscale car la Suisse considère que l'évasion fiscale n'est pas une infraction pénale en soi et refuse par conséquent d'accorder l'entraide en ce domaine.

Cependant, il arrive souvent que la Suisse accède à des requêtes provenant d'Etats étrangers concernant des enquêtes portant sur des activités relevant de la criminalité économique (escroquerie, blanchiment d'argent, etc.). Dans ce cadre, elle transmet fréquemment des informations touchant à la sphère privée de citoyens de l'Etat requérant.

Il existe donc potentiellement un risque que l'Etat requérant utilise également ces informations dans le cadre d'enquêtes à des fins fiscales.

C'est là qu'intervient le principe de spécialité qui prévoit que les documents adressés à l'Etat requérant ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'enquête pour laquelle l'entraide a été accordée, et ce à l'exclusion notamment d'enquêtes fiscales.

Toutefois, la Suisse dispose de peu de moyens visant à empêcher un détournement par l'Etat requérant de documents communiqués à des fins autres que celles pour lesquelles l'entraide a été accordée.

La Confédération helvétique peut tout au plus demander à l'Etat requérant de ne pas utiliser ces documents à d'autres fins ou de les lui retourner si elle a des preuves que l'Etat requérant a violé le principe de spécialité.

En cas d'échec, le seul moyen de pression efficace offert à la Suisse est de refuser à l'avenir toute coopération avec l'Etat qui, par hypothèse, n'aurait pas respecté son engagement.

La Suisse est toutefois très réticente à recourir à ce moyen car elle présume la bonne foi des Etats requérants.

Le Tribunal fédéral a en effet eu à plusieurs reprises l'occasion d'exposer que l'Etat requérant, en particulier s'il est partie à la Convention européenne d'entraide judiciaire (« CEEJ ») « bénéficie d'une présomption de respect des conditions posées par la Suisse en matière d'entraide judiciaire. Une telle présomption ne saurait être renversée que sur la base d'éléments de preuve incontestables. En effet, il va de soi que les Etats liés par la CEEJ se conforment à leurs engagements inter-

nationaux, tel le respect de la règle de spécialité sans qu'il soit nécessaire de le leur faire préciser dans une déclaration expresse». (Arrêt du 27 octobre 2003, 1A.149/2003, pages 11 et 12)

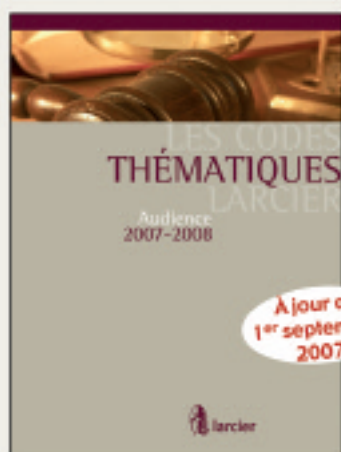
Un développement récent mérite cependant notre attention. Dans l'affaire Yukos (Arrêt du 13 août 2007, 1A.15/2007), le Tribunal fédéral suisse a en effet refusé d'accorder l'entraide à la Fédération de Russie. Dans cet arrêt, intervenu dans un domaine certes éloigné des problèmes fiscaux puisque relevant d'une autre exception liée elle au caractère politique des enquêtes en cours, la plus haute instance judiciaire suisse a indiqué que la demande d'entraide doit être écartée lorsqu'est rendue vraisemblable l'existence d'un risque sérieux et objectif d'un traitement discriminatoire prohibé.

Cette décision pourrait être le premier signe d'un très léger fléchissement dans l'attitude des autorités suisses qui ont considéré ces dernières années qu'en matière d'entraide, la coopération la plus large possible devait être accordée, sans chercher à s'assurer du degré de loyauté que la Suisse est en droit d'attendre de ses partenaires.

Ce développement intervenu dans un contexte très particulier (constatation par le Conseil de l'Europe du caractère politique de l'affaire Yukos) demande encore à être confirmé à plus large échelle. C'est toutefois peut-être le premier signe du retour à l'octroi plus sélectif de l'entraide internationale en matière pénale en Suisse.

Lionel Halpérin

Les outils indispensables en matière judiciaire



2007 • 17,5 x 24 cm
ISBN 978-2-8044-2637-8
640 p. • 75,00 €



2007 • 16 x 24 cm
ISBN 978-2-8044-2825-9
192 p. • 90,00 €



2007 • 16 x 24 cm
ISBN 978-2-8044-2641-5
268 p. • 82,00 €



LARCIER

Informations et commandes: LARCIER c/o De Boeck Services sprl

Fond Jean-Pâques 4 • B-1348 Louvain-la-Neuve • ☎ (010) 48 25 00 • 📠 (010) 48 25 19 • commande@deboeckservices.com

Consultez et commandez en direct sur www.larcier.com

ANNONCES

VISITE GUIDÉE : EUROPALIA « LE GRAND ATELIER »

Chemins de l'art en Europe (Ve-XVIIIe siècles)

Judi 17 janvier 2008
A 19 heures

Palais des Beaux-Arts,
rue Ravenstein, 23 - 1000 Bruxelles



A l'heure où l'Europe fête les 50 ans du Traité de Rome et part à la recherche d'une identité commune, Europalia nous entraîne

cette année dans un parcours inédit à travers le temps et l'espace et nous propose de (re)découvrir près de 250 œuvres grandioses provenant de plus de 100 collections européennes.

La Conférence du jeune barreau est heureuse de vous offrir la visite unique de cette exposition, présentée et commentée par Mesdames Solange Carnoy, Bernadette de Visscher et Anne Laloyaux.

Pour des raisons d'organisation et de réservation, nous nous permettons d'insister sur la ponctualité : le rendez-vous est

fixé à 19h dans le grand hall du Palais des Beaux-Arts (entrée par la rue Ravenstein).

Participation aux frais

Membres de la Conférence : 15 €

Non membres : 20 €

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - Europalia 17.01.2008 ».

Inscriptions

Le nombre de places disponibles sera limité à 45 personnes maximum. Inscription préalable obligatoire au plus tard le vendredi 11 janvier 2008 par fax exclusivement au secrétariat de la Conférence au 02 519 85 61. **Merci de préciser votre nom, prénom, adresse électronique, la mention « Europalia 17.01.2008 » et le nombre de places souhaitées.**

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE :

« LES AVOCATS AU CINÉMA » par Me BRUNO DAYEZ

Judi 31 janvier 2008
A 20 heures

Palais de justice
Vestiaire des avocats

A l'occasion de la parution de l'ouvrage de Me Bruno Dayez « Justice et cinéma », sous-titré « Quarante méditations sur la justice vue à travers le septième art » publié aux éditions Anthemis, nous accueillerons celui-ci pour notre troisième palais littéraire et artistique de cette année. Me Dayez nous entretiendra de quarante œuvres de fiction ayant pour thème la justice. Cette conférence sera agrémentée de quelques extraits choisis des films les plus remarquables sur ce thème.

Me Olivier Collon a très aimablement accepté d'assurer l'introduction de cette conférence et présentera Me Bruno Dayez. La soirée se clôturera par une petite réception offerte par les éditions Anthemis.

Inscriptions

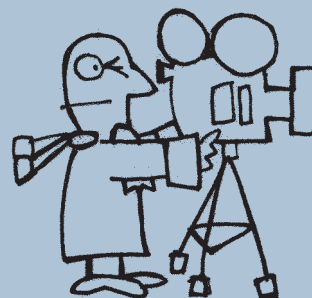
Inscription préalable obligatoire au plus tard le 21 janvier 2008. Les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be, par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Participation aux frais

- Stagiaires membres de la Conférence : gratuit
- Membres de la Conférence : 5 €
- Non membres : 10 €



CERCLE MARIN : « SECRET STORY » par Me YURT CAVIT

Mardi 12 février 2008
A 20 heures

Palais de justice
Vestiaire des avocats

La Conférence a le plaisir de renouveler cette année avec cette belle tradition qu'est le Cercle Auguste Marin, occasion unique pour un stagiaire de s'exprimer sur un sujet absolument libre.

Passionné par l'illusionnisme, Me Yurt Cavit nous parlera ce soir-là à la fois comme avocat et comme illusionniste et nous invitera à nous interroger sur le thème du secret et ses infinies et parfois surprenantes variations.

Une soirée qui promet un peu de magie et beaucoup d'amitié. Venez nombreux !

La soirée est organisée avec l'aimable soutien de ING Privalis.

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 15 février 2008. Les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be, par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

L'entrée est libre.

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

MINI-RECYCLAGE :

« Le rôle de l'avocat dans le cadre du code bruxellois du logement »

Jeudi 14 février 2008
A 12 heures

Palais de justice
Salle Léon Cornil

Ce mini-recyclage vous sera présenté par trois spécialistes de la matière : Me Jérôme SOHIER, avocat (Lallemand & Legros) et maître de conférences à l'ULB lequell a activement participé à l'élaboration du Code, Monsieur François DEGLIVES, Directeur de l'Inspection régionale du logement de la Région de Bruxelles-Capitale et Madame Sophie GREGOIRE, juriste au sein de cette même Direction de l'Inspection du logement.

Ils vous exposeront les règles techniques et procédurales en vigueur et répondront aux questions que ce Code et son application soulèvent pour les praticiens.

Participation aux frais

Stagiaires membres de la Conférence : 15 €

Membres de la Conférence : 20 €

Non membres : 30 €

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 8 février 2007. Les inscriptions sont à effectuer de préférence via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Paiement préalable exigée au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - Mini-recyclage - Code du logement ».

Infos utiles

2 points de formation permanente

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

12h00 : accueil des participants

12h30 : début de la séance

14h00 : fin de la séance

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

ANNONCES

TOURNOI DE TENNIS AVOCATS-MAGISTRATS

Samedi 16 février 2008
A partir de 15 heures 30

Au TC Wimbledon
Chaussée de Waterloo, 220 - Rhode-Saint-Genèse

Le jeune barreau a le plaisir de vous convier, avec l'aimable collaboration de Madame Jockmans, avocat général près la Cour d'appel de Bruxelles, à son traditionnel tournoi de tennis avocats-magistrats.

Que vous soyez débutants ou confirmés, ce tournoi convivial (en courts intérieurs) est l'occasion unique d'affronter différemment les membres de la fonction judiciaire.

Cette année encore, le Wimbledon met à la disposition des joueurs, mais aussi des spectateurs, leur salle de fitness, de 16 heures à 18 heures. N'hésitez donc pas à venir encourager vos joueurs favoris !

Cette après-midi teintée de décontraction s'achèvera ensuite par un buffet dès 21 heures.

Participation aux frais

- tournoi : 15 €
- tournoi et dîner : 45 €
- dîner : 30 €

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 10 février 2007. Les inscriptions sont à effectuer par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. **Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.**

Paiement préalable exigé au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - Tournoi de Tennis avocats-magistrats ».

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

CONFÉRENCE : M. PHILIPPE BILGER « Un avocat général en liberté »

Judi 28 février 2008
A 20 heures

Palais de justice
Cour d'assises



Monsieur Philippe Bilger, avocat général à la cour d'assises de Paris, bien connu pour son indépendance d'esprit et son talent oratoire, nous parlera ce soir-là de la défense farouche de la liberté d'expression, à laquelle il est viscéralement attaché, avant de nous exposer, dans la plus grande liberté, la façon dont il vit cette exigence de liberté dans sa pratique d'accusateur public depuis douze ans aux assises de Paris. Il nous parlera de la contradiction parfois ressentie entre l'idéal qu'il prétend cultiver et le conservatisme qui l'entraîne vers le fond.

M. Bilger ne pouvait être présenté que par un ... avocat d'assises doté des mêmes qualités que le conférencier du jour. Me Alain Vergauwen a très aimablement accepté l'invitation de la Conférence de se prêter à cet exercice.

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 15 février 2008. Les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be, par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Participation aux frais

- Stagiaires membres de la Conférence : gratuit
- Membres de la Conférence : 5 €
- Non membres : 10 €

MINI-RECYCLAGE : « Le tribunal d'application des peines : évaluation de la loi du 17 mai 2006, un an après son entrée en vigueur »

Jeudi 6 mars 2008
A 12 heures

Palais de justice
Salle Léon Cornil

La Conférence du jeune barreau offre aux praticiens l'occasion unique de faire le point sur les modalités d'exécution de la peine telles que remodelées par la loi du 17 mai 2006.

Ce mini recyclage sera présenté par Mme Maïté DE RUE, substitut de l'auditeur du travail de Bruxelles et collaboratrice scientifique à l'UCL, laquelle a participé aux travaux de rédaction de la loi ainsi que par Me Pierre MONVILLE, avocat et assistant à l'ULG.

Après une présentation de cette loi, ils vous proposeront une analyse des décisions les plus marquantes rendues par la Cour de cassation et vous exposeront les principales difficultés rencontrées au niveau de la procédure et les solutions à y apporter.

Participation aux frais

Stagiaires membres de la Conférence : 15 €

Membres de la Conférence : 20 €

Non membres : 30 €

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 29 février

2007. Les inscriptions sont à effectuer de préférence via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Paiement préalable exigé au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - Mini-recyclage en droit pénal ».

Infos utiles

2 points de formation permanente

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

12h00 : accueil des participants

12h30 : début de la séance

14h00 : fin de la séance

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

halles

danse aux halles laissez-vous emporter...



27/01 > 24/02

DIMANCHES DE LA DANSE

Quatrième édition, et déjà une jolie tradition. L'événement a bien vite trouvé son public : curieux et fureteur, trop heureux d'échapper à la morosité des longs soirs d'hiver.



À GAGNER pour le 20/02
5 x 2 places gratuites
envoyer un email
reservation@halles.be
avec la mention jeune Barreau

20 > 22/02

SOLO

Cie DCA/Philippe Découflé^F

Philippe Découflé, inventeur de mondes, danseur, chorégraphe et cinéaste, revient à la source même de son œuvre : la danse... qu'il interroge à partir d'un corps unique, le sien.

halles.be 02 218 21 07

Halles de Schaerbeek - rue Royale Sainte Marie, 22 a - B- 1030 Bxl

ANNONCES

COLLOQUE :

les 30 ans de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail

Jeudi 13 mars 2008

Axa Belgium
25, boulevard du Souverain - 1170 Bruxelles

Le jeudi 13 mars 2008, la Conférence du jeune barreau vous propose un colloque consacré aux 30 ans de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail.

Ce sera l'occasion d'examiner, sous la présidence de Monsieur le Procureur général près la Cour de cassation et la coordination scientifique de Mes Loïc Peltzer et Sophie Wintgens, un certain nombre de développements législatifs ou jurisprudentiels ayant contribué tout au long de ces dernières années à (re) modeler les rapports contractuels entre employeurs et travailleurs.

Programme

- 8h30 Inscriptions et accueil par M. Emmanuel Plasschaert, président de la Conférence du jeune barreau
- 9h00 Introduction par Monsieur le Procureur général près la Cour de cassation
- 9h10 Attention, il mord : le contrat de travail dans les services publics
M. Jean Jacquemain, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'ULB, conseiller général à la CGSP
- 9h55 Incidences du droit européen sur la loi du 3 juillet 1978 et sur les contrats de travail
M. Pierre-Paul Van Gehuchten, professeur à l'UCL et aux FUSL, avocat
- 10h40 Pause café
- 11h00 Dix arrêts de cassation qui comptent en matière de contrat de travail
M. Claude Wantiez, avocat, chargé de cours aux facultés Notre-Dame de la Paix à Namur
- 11h45 La notion de rémunération pour la détermination de l'indemnité de rupture : lignes de force et questions pratiques
Olivier Debray et Anne-Valérie Michaux, avocats
- 12h30 Déjeuner
- 14h00 La force majeure : dissolution du contrat de travail ou réaffectation du travailleur ?
M. Jean-François Neven, juge au Tribunal de travail de Bruxelles et maître de conférences invité à l'UCL
- 14h45 Concurrence déloyale et propriété intellectuelle
M. Olivier Rijckaert, avocat
- 15h30 Pause café

16h00 Prescription et contrats de travail
M. Stanislas van Wassenhove, avocat

16h45 Conclusions par Monsieur le Procureur général près la Cour de cassation

17h00 Clôture des travaux

Droit d'inscription

La participation aux travaux, les pauses café, le déjeuner et l'ouvrage édité par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles qui sera remis le jour du colloque :

- membres de la Conférence et magistrats : 195 €
- non membres : 260 €

La participation aux travaux et les pauses café :

- membres de la Conférence : 100 €
- avocats stagiaires membres et étudiants : 50 €

Inscriptions et paiements

Toute personne souhaitant participer à ce colloque est invitée à compléter le bulletin d'inscription joint au présent numéro de La Conférence et à le renvoyer au plus tard le lundi 3 mars 2008 au secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, Palais de justice, Place Poelaert, 1000 Bruxelles, ou à le faxer dans les mêmes délais au n° 02/519.85.61 ou à le renvoyer par e-mail à l'adresse : inscriptions@cjbb.be. Seul le paiement vaut inscription.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en mentionnant la référence « Prénom + Nom - Colloque relatif aux contrats de travail ». Le nombre de places est limité à la capacité de l'auditorium. Elles seront attribuées par ordre de paiement effectif. Toute annulation après le 3 mars 2008 ne donnera pas lieu à remboursement.

Formation permanente

Dans le cadre de la formation permanente obligatoire des avocats de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, la participation à ce colloque vaut 6 points. Ce colloque est également agréé par l'O.B.F.G.

Cette formation est par ailleurs reconnue dans le cadre de la formation permanente des magistrats (dont la participation – pour les magistrats professionnels – sera donc prise en charge par le SPF Justice. Chaque magistrat est toutefois invité à s'assurer au préalable que son inscription est bien prise en charge par le SPF Justice. A défaut il sera personnellement tenu à l'égard de la Conférence).

Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou par téléphone au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures.

« A VOS KARTS »

Jeu di 13 mars 2008
Dès 19 heures

CITY KART Brussels
Square Emile des Grees du Lou, 5a - 1190 Forest

« A vos karts » est de retour et verra, le jeudi 13 mars prochain, s'affronter les meilleures équipes du monde judiciaire. En collaboration avec le Carrefour des stagiaires, le jeune barreau vous propose d'inscrire votre nom au palmarès de ce challenge.

Cette course par équipe de 8 membres maximum d'une durée de 2 heures et demi est l'occasion pour une soirée de concourir entre confrères et amis dans une ambiance décontractée.

Motiviez votre cabinet ou vos confrères pour former un « team » performant et venez vous mesurer aux autres avocats bruxellois et membres de la communauté judiciaire.

N'oubliez pas vos chaussures de sports et vos gants.

Attention, le nombre d'équipe est limité à 15. Alors ne traînez pas à vous inscrire. Les inscriptions seront prises dans l'ordre de paiement.

Pour les plus craintifs mais non moins festifs, venez encourager votre équipe favorite et vibrer au son des vrombissements des moteurs. Un buffet de pâtes vous sera ouvert pendant la course.

Programme

- 19h00 arrivée des participants
- 19h10 signature des documents + briefing des pilotes
- 20h00 essais chronométrés
- 20h20 mise en grille
- 20h30 départ de la course
- 21h30 pleins d'essence (15')
- 23h15 fin de la course et podium

Participation aux frais

Par équipe : 385 € pour la location d'un kart par équipe pendant 2 heures 30, le forfait de course, la location des casques, cagoules et combinaison.

Seul le paiement du prix par équipe de 385 € vaudra inscription effective.

Dîner : 20 €

Paiement préalable exigé au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom de l'équipe – Karting 13.03.2007 ». et/ou « Dîner karting 13.03.2007 »

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 13 février 2008. Les inscriptions par équipe sont à effectuer par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61.

Nous vous remercions de bien vouloir mentionner lors de votre inscription le nom de l'équipe, les coordonnées de la personne de contact de cette équipe ainsi que le nom des membres de cette équipe.

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30 ou contacter Me Valérie Blairon, commissaire aux sports au 0494/25.12.45.

MARCEL SIRAUT

ARTISTE PEINTRE

**PORTRAITS
À L'AQUARELLE ET À L'HUILE
TABLEAUX SUR COMMANDE
DESSINS**



Parvis Sainte Alix 20 Bte 6 • 1150 Bruxelles
Tél.: 02 762 20 76 • www.marcelSiraut.be
siraut.m@hotmail.com

AGENDA

Janvier 2008

- Vendredi 11 janvier 2008 : rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
- Jeudi 17 janvier 2008 : visite guidée : Europalia « Le grand atelier »
- Jeudi 31 janvier 2008 : palais littéraire et artistique : « les avocats au cinéma » par Me Bruno Dayez

Février 2008

- Mardi 12 février 2008 : cercle marin : « Secret story » par Me Yurt Cavit
- Jeudi 14 février 2008 : mini-recyclage : « le rôle de l'avocat dans le cadre du code bruxellois du logement »
- Samedi 16 février 2008 : tournoi de tennis avocats-magistrats
- Jeudi 28 février 2008 : conférence : M. Philippe Bilger, « Un avocat général en liberté »

Mars 2008

- Jeudi 6 mars 2008 : mini-recyclage : « le tribunal d'application des peines : évaluation de la loi du 17 mai 2006, un an après son entrée en vigueur »
- Jeudi 13 mars 2008 : colloque : les 30 ans de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail
- Jeudi 13 mars 2008 : « A vos karts »

PETITES INFORMATIONS

Petites annonces dans La Conférence

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Pour vos annonces, adressez-vous à RP&C sprl.

Tél.: 02 344 52 20 - Fax : 02 343 61 72

E-mail: info@rpc.be

Suggestions pour La Conférence

Vos suggestions et vos contributions sont les bienvenues. Si

vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet, faire connaître une opinion, rédiger un billet d'humeur ou un écho, nous serions heureux de le publier. Merci de contacter à cet égard Me François Collon (Tél : 02.627.10.19 – Fax : 02.627.10.50 – e-mail : fco@dalvel.com).

Service de placement des stagiaires

La Conférence du jeune barreau met à votre disposition un service de placement destiné à centraliser les demandes et les offres de stage au barreau. Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec le vice-président de la Conférence, Me Lucien Kalenga - Tél : 02.779.06.06 – Fax : 02.779.25.01 - E-mail : l.kalenga@skynet.be

COTISATIONS

Le paiement d'une cotisation permet de participer à prix réduits à la plupart des activités de la Conférence. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2007-2008, les cotisations sont les suivantes :

Membres effectifs :

- Avocats stagiaires : 15 €
- Avocats inscrits au tableau et :
 - Ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
 - Ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :

- Conjoint non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- Conjoint non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- Membres de la communauté judiciaire : 85 €
- Autres sympathisants : 100 €

A verser au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau en mentionnant le nom de l'inscrit.

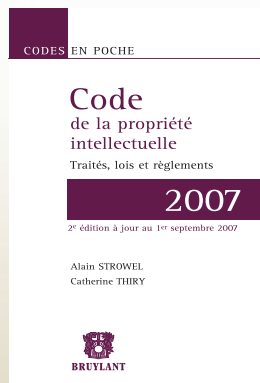
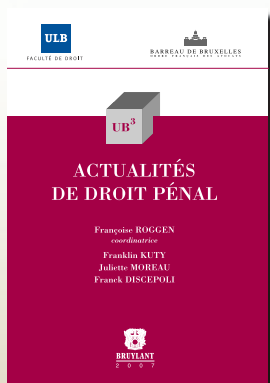


BRUYLANT

Actualités de droit pénal

Françoise Roggen
(coordinatrice),
Franklin Kutu,
Juliette Moreau
et Franck Discepoli

2007
128 pages • 35 €



Code de la propriété intellectuelle Traité, lois et règlements 2e édition à jour au 1er septembre 2007

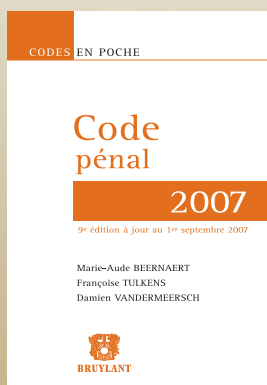
Alain Strowel
et Catherine Thiry

2007
714 pages • 38 €

Code pénal 2007 9e édition à jour au 1er septembre 2007

Marie-Aude Beernaert,
Françoise Tulkens
et Damien Vandermeersch

2007
1.355 pages • 38 €



Droit Administratif Européen

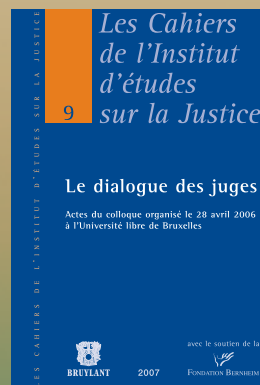
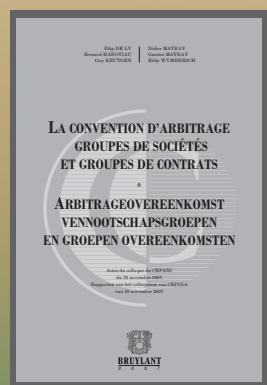
sous la direction de
Jean-Bernard Auby
et Jacqueline Dutheil
de la Rochère

2007
1.136 pages • 145 €

La convention d'arbitrage Groupes de sociétés et groupes de contrats Arbitrageovereenkomst Vennootschapsgroepen en groepen overeenkomsten

Filip de Ly, Bernard Hanotiau,
Guy Keutgen, Didier Matray,
Gautier Matray et Eddy Wymeersch

2007
164 pages • 40 €



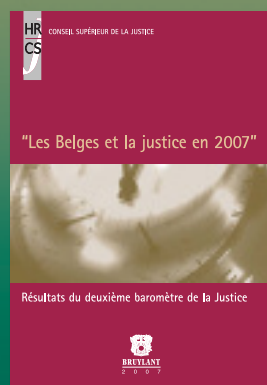
Le dialogue des juges Actes du colloque organisé le 28 avril 2006 à l'Université libre de Bruxelles

2007
166 pages • 45 €

Les Belges et la justice en 2007 De Belgen en justitie in 2007

Les résultats du deuxième
baromètre de la justice
en Belgique
Resultaten van de tweede
Belgische justitiebarometer

2007
160 pages • 14 €



Les espaces de liberté en droit des affaires Séminaire organisé à Liège le 6 décembre 2007 à l'occasion du 50e anniversaire de la Commission royale droit et vie des affaires

2007
360 pages • 70 €

Consultez et commandez nos ouvrages sur www.bruylant.be

Taillé pour le safari urbain.



Le nouveau Volkswagen Tiguan.

Dos d'âne, travaux, nids-de-poule... La ville est pleine de pièges. Et alors? Le nouveau Tiguan est un enfant de la jungle urbaine. Taillé pour elle, il est plus compact que le Touareg et le seul à proposer deux variantes de carrosserie: une classique et une off-road. Une architecture de châssis unique, une direction dernière génération et une suspension à toute épreuve lui garantissent une agilité hors pair, un minimum de vibrations et une stabilité optimale. Ce qui permet au Tiguan d'éviter tous les obstacles auxquels on peut s'attendre en ville. Même les plus inattendus.

Le nouveau Tiguan, Trend & Fun 1.4 L TSI 150 CV, à partir de 27.510€.



Das Auto.